

CAI IA59
I 54

Vol. 21, # 11-12

(TORAGE

561/6/134

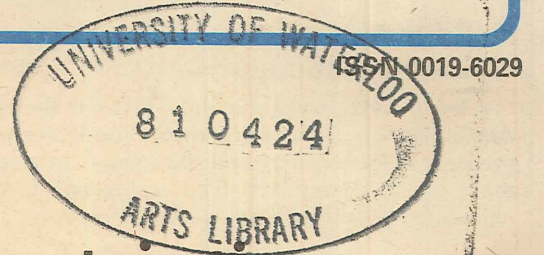
CAI IA 59 I54 V.>



INDIAN NEWS

Vol. 21 No. 11 No. 12

February March 1981 Indian and Inuit Affairs Program



Indians plan three-way attack on patriation

Gazette News Services

Canadian Indians will fight Prime Minister Pierre Trudeau's constitution package on three fronts, Chief Joe Stacey says.

Stacey, president of the 13,000-member Confederation of Indians of Quebec (CIQ), said native groups have agreed to mount three separate legal challenges to the patriation resolution, which is now in the last stages of debate in the Commons.

The bill asks Westminster to add a charter of rights and an amending formula to the British North America Act and turn it over to Canada.

Stacey said the Indians' first challenge would take place in London, where they would contest the legality of the proposal in the British Supreme Court.

Preparations were also under way, he said, to mount similar arguments in Canada's Supreme Court and the international court at The Hague, the Netherlands.

Stacey told a Montreal press conference that the strategy was decided last week at a meeting of the leaders of the National Indian Brotherhood (NIB).

The chiefs are unhappy with the Liberal government's proposal even though it would "entrench" aboriginal and treaty rights.

"The main fear is that, like many of the promises of the past, (it) won't be respected," said Stacey. He said NIB members were in full agreement at the national meeting in Ottawa.

"From the outset, Indians have realized the whole question of survival within a patriated constitution was going to be answered through a series of running fights and rear-guard actions."

He said Indians represented by the CIQ did not want to be recognized as Canadians alone, but also as autonomous North American citizens.

Stacey said Indians take the view that they would come out losers in future battles over amendments to the new, all-Canadian constitution.

Chief Billy Two Rivers, another CIQ official, said treaties dating to Confederation give Indians sovereignty on Indian-owned land and amount to international agreements because tribes often spanned the U.S.-Canada border.

"They have the same impact as international agreements and we will use this as leverage in arguing our case in the World Court," said Two Rivers.

"No newly defined document can change these rights," he said.

In Vancouver, Trudeau said that failure to modernize the constitution now and guarantee rights for Canadians would mean failure forever.

Trudeau told a subdued luncheon audience of about 330 people that unless his government's plans are carried through Canadians would be bound forever by the impossible demand that all 10 provinces back any reform proposals.

"If we fail now, it will mean we will have recognized that unanimity must continue to be the rule," the prime minister said in his first speech since the final round of the constitution debate began in Ottawa.

"We will have failed forever." In Ottawa, Liberal MP Serge Joyal said the government's approach to amending and patriating the constitution was much more open and thorough than that used by the Fathers of Confederation in 1867.

Joyal, co-chairman of the Commons-Senate committee that studied the government's proposals, said the public was completely excluded while the Fathers of Confederation wrangled for three years over the creation of the country.

By contrast, he said, the Commons-Senate committee wrestled with Trudeau's current proposals for months in open, televised sessions and studied submissions from people across the country.

In London, there were hoots and hollers in the British House of Commons as former prime minister Jim Callaghan sought a firm commitment from the Thatcher government that it would endorse the expected request to patriate the Canadian constitution.

One veteran British reporter called the uproar "the usual yeaboo," but there were indications that some British MPs take the matter seriously.

"Will you give an undertaking that there will be no departure from the precedents that a request from the federal Parliament of Canada will be

met in full by Her Majesty's government with a favorable recommendation to the House?" asked Callaghan, Labor prime minister from 1976 to 1979.

Conservative government House Leader Francis Pym replied: "I do not think it would be appropriate for me to respond to the question, but I would

remind you that the prime minister has on a number of occasions answered the point on this very issue and I clearly have nothing to add to that."

Prime Minister Margaret Thatcher has said several times that when it is received, the Canadian request will be dealt with "expeditiously, in accordance with the precedent and the law."

\$705,000 Program

Native women get aid

The Canadian Press

Admitting the federal government has been slow to recognize the plight of native women, Employment Minister Lloyd Axworthy announced a \$705,000 program aimed at helping them get more jobs.

Axworthy said in an interview that \$5,000 will be given to Native Women's Association of Canada to study existing employment programs and possibly recommend new ones to ensure native women become employed.

The association represents about 50,000 native women across the country.

The study group, aided by four department officials, will have its first report ready in June. Axworthy said he would then "carry the message to

other government departments" for their help.

He also said 10 per cent of the employment department's native training allocations begun last year — \$700,000 — will be set aside to train native women.

Association executive-director Agnes Mills estimated that 80 per cent of Canada's 500,000 native women are unemployed. They include status, non-status and Metis, she said in an interview, and many face discrimination as natives and single parents.

Mills said that when families break up on reserves, the female has to leave because Indian males own their housing units.

"They are forced into urban areas where housing is often inadequate," she said.

The Yukon

Indian Elders Program

Vancouver — The Minister of Indian and Northern Affairs, John Munro, has announced that Yukon land claim negotiators have reached agreement to provide an interim benefit program for Yukon Indian elders.

The federal government has approved funds for this program, recognizing that the participation of many elders in a final settlement will be diminished because of their advanced years and that accordingly some immediate benefits should be provided for them.

The Elders' Program is for the benefit of elders over 60 years of age and will be paid from an interest-free loan of approximately \$600,000 per year against settlement compensation. Benefits will be made available to eligible elders retroactive to July 1, 1980 and will continue for a period of two years or until an agreement in principle is reached, whichever occurs

first. Upon ratification of an agreement in principle the program will continue for an additional two years or until a final agreement is reached.

Munro says: "I am extremely pleased with the progress of the Yukon land claim negotiations to date and am particularly pleased with this opportunity to provide benefits to Yukon Indian elders."

This issue contains
Volume 21 - no's 11
and 12 of the
Indian News

Affaires indiennes et du Nord Canada
Indian and Northern Affairs Canada



0041210 A LEPT 0001 01
GOV'T PUB DEPT
DANA PORTER ARTS LIB
UNIV OF WATERLOO
WATERLOO
N2L 3G1
ONT

Affaires indiennes et du Nord Canada

Rapatriment: Attaque sur 3 fronts

Service des nouvelles de la Gazette —

Les indiens canadiens attaqueront le projet constitutionnel du Premier Ministre Pierre Trudeau sur trois fronts, a déclaré le Chef Joe Stacey.

Stacey, Président des 13,000 membres de la Confédération des indiens du Québec (CIQ) a dit que les groupes autochtones s'étaient mis d'accord pour lancer trois défis juridiques séparés contre la résolution de rapatriement, qui en est maintenant à sa dernière étape de débats à la Chambre des communes.

Le projet de loi demande à Westminster d'ajouter une charte des droits et une formule d'amendement à l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique et de remettre ce dernier entre les mains d'Ottawa.

Stacey a dit que le premier défi des indiens aurait lieu à Londres où ils contesteraient la légalité de la proposition devant la Cour Suprême Britannique.

Des préparations sont en cours, a-t-il ajouté, pour présenter des arguments similaires devant la Cour Suprême du Canada et la Cour internationale de La Haye en Hollande.

Au cours d'une conférence de presse à Montréal, Stacey a déclaré que cette stratégie avait été décidée récemment au cours d'une réunion des leaders de la Fraternité des indiens du Canada (FIC).

Les Chefs sont mécontents de la proposition du gouvernement fédéral, même si elle prévoit l'implantation des droits aborigènes et ceux des Traités.

"La principale crainte est que, comme beaucoup d'autres promesses du passé, elles ne seront pas respectées," a dit Stacey. Il a ajouté que tous les membres de la FIC étaient parfaitement d'accord lors de la réunion nationale à Ottawa.

"Dès le début, les indiens ont réalisé que leur survivance au sein d'une constitution rapatriée, trouverait sa solution au cours de séries d'affrontements à la course et d'actions sur l'arrière plan."

Il a déclaré que les indiens représentés par la CIQ ne voulaient pas être reconnus seulement en tant que canadiens, mais aussi en tant que citoyens Nord-Américains autonomes.

Stacey a ajouté que le point de vue des indiens est qu'ils seront perdants dans les futures batailles au sujet des amendements qui seront apportés à la nouvelle constitution canadienne.

Un autre officiel de la CIQ, le Chef Billy Two Rivers, a dit que les traités qui datent de la Confédération accordent aux indiens la souveraineté sur les territoires qui leur appartiennent et constituent un accord international car les tribus sont souvent à cheval sur la frontière Canada-États-Unis.

"Ils ont le même impact que les accords internationaux et nous allons utiliser cet argument pour défendre notre cause devant la Cour Mondiale," a précisé Two Rivers.

"Aucun nouveau document ne peut changer ces droits," a-t-il ajouté.

À Vancouver, Trudeau vient de déclarer que l'échec de la modernisation de la constitution aujourd'hui et de la garantie des droits des canadiens, signifierait un échec éternel.

Au cours d'un déjeuner qui groupait 330 personnes, devant un auditoire amorphe, Trudeau a dit qu'à moins que les plans de son gouvernement ne soient adoptés, les canadiens seront contraints pour toujours à faire face aux exigences insurmontables d'un consensus des dix provinces pour appuyer toute proposition de réforme.

"Si nous échouons maintenant, cela signifiera que nous devons reconnaître que l'unanimité devra continuer à être de rigueur," a déclaré le premier ministre, dans son premier discours depuis la fin de la première manche du débat constitutionnel qui a débuté à Ottawa; "nous aurons définitivement échoué."

À Ottawa, le député Libéral Serge Joyal a dit que l'approche du gouvernement pour amender et rapatrier la constitution, était beaucoup plus ouvert et approfondi que celui effectué par les Pères de la Confédération en 1867.

Joyal, co-président du comité conjoint de la Chambre des Communes et du Sénat, chargé d'étudier la proposition du gouvernement a déclaré que le public était complètement exclu lorsque les Pères de la Confédération se sont chamaillés durant trois ans au sujet de la création du pays.

Par contraste, dit-il, le comité Commune-Sénat s'est débattu avec la proposition actuelle de Trudeau durant des mois, au grand jour, au cours de sessions télévisées et a étudié les propositions présentées par le peuple, d'un bout à l'autre du pays.

A Londres, il y a eu des huées et l'on a braillé dans la Chambre des Communes Britannique, lorsque récemment l'ancien premier ministre Jim Callaghan a cherché à obtenir un engagement ferme de la part du gouvernement Thatcher afin que ce dernier avalise la requête prévue pour le rapatriement de la constitution Canadienne.

Un reporter, vétéran Britannique a qualifié ce tumulte de "huées habituelles", mais il y a eu des réactions qui prouvent que certains députés Britanniques considèrent cette affaire très sérieusement.

"Voulez-vous vous engager, de façon à ne pas vous éloigner des précédents selon lesquels une requête du Parlement fédéral du Canada sera entièrement avalisée par le Gouvernement de Sa Majesté, avec des recommandations favorables à la Chambre?" a

demandé Callaghan, premier ministre Travailliste de 1976 à 1979.

Francis Pym, le Leader en Chambre du gouvernement conservateur a répondu: "Je ne pense pas qu'il serait convenable de ma part de répondre à cette question, mais je voudrais vous rappeler que le premier ministre a à

plusieurs reprises répondu à ce sujet et je n'ai rien à ajouter sur ce point."

Le Premier Ministre Margaret Thatcher a déclaré plusieurs fois que lorsqu'on recevrait la requête canadienne, elle serait traitée avec "promptitude et en accord avec les précédents et la loi."

2 indiens pour 331 postes

La Presse Canadienne

D'après le Président du Conseil du Trésor, Don Johnston, lorsqu'on juge la valeur d'un Sous-ministre dans l'exercice de ses fonctions, on doit tenir compte du nombre d'indiens, de Métis et d'indiens non-inscrits que recrute son ministère.

Johnston a formulé cette suggestion au cours d'une interview qui a suivi sa déclaration à la Chambre des Communes où il a fait part de sa déception concernant un rapport fédéral dont la fuite a divulgué qu'en 1978, une politique établie dans le but de recruter plus d'autochtones, avait été mise en échec par des bureaucrates apathiques.

Le rapport sous forme d'ébauche n'a pas encore été rendu public. Il a été préparé par le Conseil du Trésor et la Commission de la Fonction Publique et doit être soumis au cabinet très prochainement, a déclaré Johnston. Rod Murphy du Nouveau Parti Démocratique, Député de la circonscription de Churchill au Manitoba, a demandé à Johnston si de nouvelles mesures seraient proposées à la suite de l'échec

des ministères du gouvernement dans le recrutement des autochtones.

Johnston a répondu que le plan d'action positif présenté l'année dernière par le gouvernement est en bonne voie et que de nouvelles mesures ne sont pas nécessaires.

Le rapport précise cependant qu'en juin 1980, 18 seulement des 58 ministères fédéraux ont mis en application le plan d'action.

Sur dix ministères que l'on a consultés, y compris celui des Affaires indiennes et du Développement du Nord, il y a seulement deux autochtones qui occupent des postes à la direction supérieure sur 331 postes.

Les 19 ministères, y compris celui des Affaires indiennes emploient au total 2,654 autochtones. Les Affaires indiennes en emploient 1,540 dont 800 sont des enseignants.

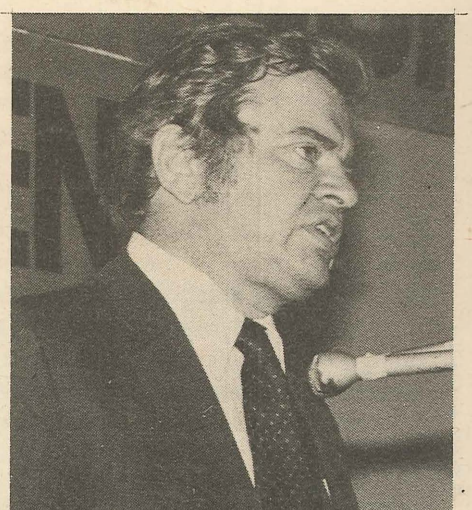
Le rapport précise que les autochtones employés par le gouvernement sont encore au niveau le plus bas de

(suite à la page 8)

Un proces pour Munro

GRANDE PRAIRIE (PC) — La Bande Dene Tha dans le Nord-Ouest de l'Alberta a intenté un procès au Ministre des Affaires Indiennes John Munro et à son ministère, réclamant \$63 millions de dommages et intérêts pour l'annulation d'accords financiers avec la Bande.

Le paiement des dommages est demandé car les Dene Tha ont signé des contrats après avoir conclu les accords avec Ottawa. Par la suite, Munro a annulé les accords qui devaient accorder plus d'indépendance financière à la Bande pour gérer ses services de santé et scolaires, déclarant que les fonctionnaires qui négociaient avec la Bande avaient outrepassé son autorité.



John Munro, ministre des Affaires indiennes



INDIAN NEWS

A/Editor
Gilbert Oskaboose

French Editor
Yves Assiniwi

A free monthly newspaper published with the assistance of the Department of Indian Affairs and Northern Development. The Indian News is written and edited by Indian people therefore opinions and statements contained within its pages are not necessarily those of the Department. Free expression of viewpoint is invited. Articles may be reproduced providing credit is given this paper.

Indian News
Ottawa, Ontario K1A 0H4
phone (819) 994-1226

Editorial

Promises are cheap

Can the Canadian people trust Prime Minister Pierre Trudeau and his majority Liberal Government to do tomorrow what they say they will do today? Consider the case of the native peoples.

They have been negotiating for years for recognition of aboriginal and treaty rights. They have carried their battle to Britain. All they had received in the draft of constitutional changes before the joint Senate-Commons committee was a statement that the Government's charter of rights "shall not be construed as denying the existence" of such rights.

On Jan. 30, 1981 the Government introduced amendments which wiped out this negative statement and said, "The aboriginal and treaty rights of the aboriginal peoples of Canada are hereby affirmed and confirmed," and "In this Act, 'aboriginal peoples of Canada' includes the Indian, Inuit and Metis peoples of Canada."

This was received with almost frenzied rejoicings by the native peoples, and was given hearty approval by the Conservative and New Democratic Party members as well as the Liberal members of the committee. NDP member of Parliament, Peter Ittinuar, the first Inuit elected to the House of Commons, said, "It is a momentous moment for the aboriginal peoples of Canada. It has affirmed my belief in the democratic process in this country." He led what turned into all-party applause for Prime Minister Trudeau. Among those giving high praise to the Government was Harry Daniels, president of the Native Council of Canada.

The weekend passed.

On Monday the Government produced some new amendments. These said: "The rights recognized and affirmed by section 31 (on Friday) may be modified (a) in the case of rights of aboriginal peoples of Canada within one or more provinces, in accordance with the appropriate procedure for amending the constitution of Canada; and (b) in the case of rights of aboriginal peoples of Canada in areas of Canada outside the provinces, by Parliament."

All hell broke loose. Representatives of the native peoples called the new amendments a double-cross. Their aboriginal and treaty rights would only be entrenched, they said, to be undone by bilateral agreements between Ottawa and the provinces without native participation, or (even more objectionable) abrogated throughout Canada's vast territories by a simple act of Parliament alone.

New Democratic MP Lorne Nystrom said the issue could cause the NDP caucus to abandon the support it had hitherto given to the Liberal constitutional resolution. Conservative MP Jake Epp said the Monday amendments "if not wiped out, then largely eliminated" the advances made on Friday.

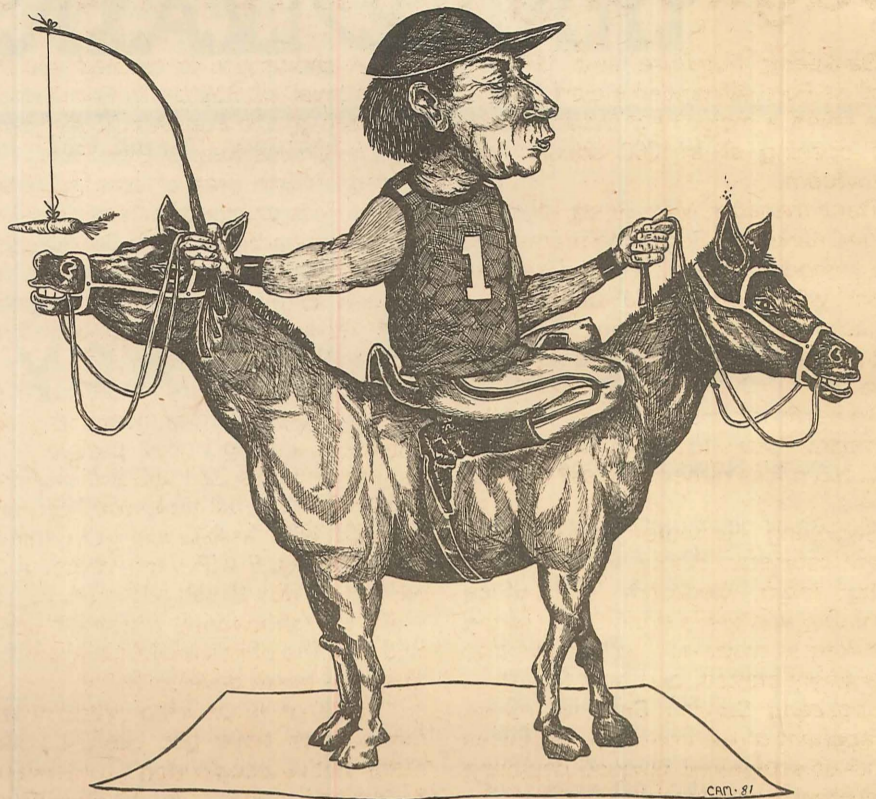
The battle raged, in the committee room and in the corridors, for several hours. In the end the Government withdrew its Monday proposals, with federal Justice Minister Jean Chretien saying that the native peoples had known all along that these amendments were coming.

The native leaders denied such knowledge. Said Mr. Daniels, president of the Native Council of Canada, "Had I known that, I would never have said all those nice things I did on Friday."

What faith can any Canadian have in anything the Government says, when such a total reversal can be attempted between a Friday and a Monday?

There was no all-party applause for Mr. Trudeau on Monday.

Printed courtesy of the Globe and Mail.



Dear Editor



Mr. Gilbert Oskaboose
A/Editor, The Indian News

Dear Gilbert:

I feel it necessary to comment on your "Column" in the November, 1980, issue of the News, and in particular, your observation that, To Be An Indian "is to wonder when religious orders like the Jesuits and the Oblates — will decide we have been sufficiently christianized for them to move on to greater things."

First of all, that statement, in my opinion, is misleading if not false. By implication it suggests that all Indians share your view. I, for one do not.

Your statement also seems to assume that a person such as yourself is in a position to decide what is best for Indian people in "mission" areas. Having lived away from the mission area for so long, places your statement in the precarious position of having been made in ignorance of certain facts.

As in so many other areas of Indian life, the Indian people of the North Shore — Manitoulin area, have Christian spiritual leaders in the ordained ministry of Deacons in the Catholic Church. We, as Indian people, are assuming more and more of the responsibility for the Christian spiritual welfare of our people. The Jesuits are committed to giving us complete responsibility and would like nothing better than "to go on to other things." When we, as Indian people are prepared to see this come about will be the time when it will happen.

But it is we in the mission areas who will make that decision and no one else.

Finally, it is my opinion that your article does great injustice to the time, effort, and devotion that Jesuits, Oblates, and other dedicated people have contributed to the total welfare of Indian people and only at the cost of running the risk of being ultimately rejected by some of those they came to serve. But then we do call ourselves Christians don't we?

Your sincerely

Peter Johnston, p.d.
Chief

My dear Chief:

Thanks for writing. It's always nice to get a warm and friendly letter from home.

Before you have me excommunicated from my home reserve I ask that you consider the following:

- I expressed a personal opinion in a personal column; you have expressed yours in a letter that enjoys equal prominence. We agree to disagree and that's what freedom of expression is all about.
- There were nine other items in that particular column. Did they all leave you with the conviction that I'm setting myself up as the voice "of all Indian people" or do you confine your righteous indignation to the one item on religion?
- You enjoy freedom of religion. Will you allow me to enjoy freedom from religion?

Gilbert Oskaboose, A/Editor

The art of whitewash . . .

Dear Sir,

An article in the Montreal Gazette, January 26, concerning the Emmett Hall report of the doctor who sutured beads on an Indian woman first shocked me, and finally reaffirmed in me the disgust I feel at this country's advanced state in the art of whitewash.

I hold nothing but contempt for Dr. Teskey, but what really gets me

(continued on page 8)

DES PROMESSES

Les Canadiens peuvent-ils croire que le premier ministre Pierre Trudeau et son cabinet à majorité libérale vont tenir leurs promesses d'hier? Considérons le cas des peuples autochtones.

Ils ont, pendant des années, négocié la reconnaissance de leurs droits aborigènes et de ceux découlant du Traité. Ils ont porté leur lutte jusqu'en Grande-Bretagne. La Commission mixte du Sénat et de la Chambre des communes leur a servi pour toute réponse dans son projet d'amendements de la Constitution que la Charte des droits de l'homme du gouvernement "ne doit pas être interprétée comme déniait l'existence des droits en question".

Le 30 janvier 1981, le gouvernement a présenté des amendements qui ont adouci cette déclaration négative, en disant: "Les droits aborigènes et ceux qui découlent du Traité avec les peuples autochtones du Canada sont ici reconnus et assurés", et "Dans cette charte, les peuples autochtones comprennent les Indiens, les Inuit et les Métis du Canada".

Les autochtones ont accueilli cette déclaration avec une joie délirante, partagée par les Conservateurs, les Néo-démocrates ainsi que les Libéraux de la Commission. Le néo-démocrate Peter Ittinuar, premier Inuit élu à la Chambre des communes a déclaré: "Il s'agit d'un moment crucial pour les peuples aborigènes du Canada. Ma foi dans la démocratie de ce pays s'en trouve ranimée." Il a soulevé un tonnerre d'applaudissements chez tous les partis, en l'honneur du premier ministre Trudeau. Entre autres personnalités, Harry Daniels, président du Conseil des autochtones du Canada, a chaudement félicité le gouvernement.

Puis le week-end s'est déroulé normalement.

Le lundi suivant, le gouvernement a présenté un certain nombre de nouveaux amendements, affirmant qu'il était possible que les droits reconnus et assurés au paragraphe 31 (vendredi) soient modifiés, (a) dans le cas des peuples aborigènes du Canada, à l'intérieur d'une ou plusieurs provinces, selon la procédure appropriée pour l'amendement de la constitution canadienne; et (b) dans le cas des droits des peuples aborigènes du Canada, dans des régions canadiennes situées à l'extérieur des provinces, par décision parlementaire."

Cette déclaration a soulevé une tempête de protestations. Les représentants des autochtones ont qualifié ces derniers amendements de duperie. Ils ont déclaré que le gouvernement ne restreignait les droits aborigènes et relatifs au Traité que pour mieux les abolir par des ententes bilatérales entre Ottawa et les provinces dans lesquelles les autochtones n'avaient pas voix au chapitre, ou, encore pire, pour les supprimer carrément dans tout le pays par une simple décision parlementaire.

Le député néo-démocrate, Lorne Nystrom, a prédit qu'à la suite de ces événements, le caucus du NPD pourrait retirer l'appui qu'il avait donné jusqu'ici à la proposition constitutionnelle du Parti libéral. Le député conservateur, Jake Epp, a affirmé, pour sa part, que les amendements de lundi annulaient, sinon abolissaient, les progrès faits le vendredi.

La lutte a fait rage pendant plusieurs heures dans la salle de réunion et dans les corridors. Le gouvernement a finalement retiré ses propositions du lundi, par l'intermédiaire du ministre fédéral de la Justice, Jean Chrétien, qui a déclaré que les peuples autochtones avaient pressenti ces amendements.

Les leaders autochtones ont démenti ses propos: M. Daniels, président du Conseil des autochtones a déclaré à ce sujet: "Si j'avais su, jamais je n'aurais prononcé les paroles élogieuses que j'ai dites vendredi".

Les citoyens canadiens peuvent-ils se fier à un gouvernement qui peut se dédire aussi brusquement, du vendredi au lundi?

Lundi, les parlementaires n'ont pas applaudi M. Trudeau, sans égard à leur appartenance politique.

Gracieuseté du Globe and Mail

•••

Il semble que 1981 commence mal pour les Indiens et que les hôpitaux soient au centre de certaines affaires sordides.

S'agirait-il d'un mal contagieux?

A la suite d'une étude unilatérale effectuée par un ancien juge de la Cour Suprême, on a acquitté un chirurgien qui avait cousu des perles décoratives sur le corps d'une Indienne, dans un hôpital de Winnipeg. A en juger par la dépêche de la PC qui relate cette histoire, à la page trois du présent numéro, on s'est plus préoccupé de la réputation du médecin que des droits de sa victime Indienne.

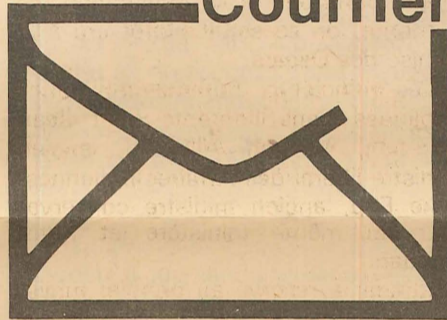
Sur la Côte ouest, on a fait circuler, à l'hôpital Simon Fraser, un questionnaire d'emploi fictif tout à fait raciste: on y posait des questions insultantes sur la vie personnelle et sociale des Indiens.

En Ontario, on a confisqué à un Indien son fauteuil roulant, en guise de punition . . .

A quoi peut-on s'attendre encore?



Courrier Tous dans le meme sac?



Une infamie

Monsieur,

L'article publié dans la Gazette de Montréal du 26 janvier, sur le rapport Hall concernant le chirurgien qui a cousu des perles sur le corps d'une Indienne m'a d'abord choqué, puis a ravivé en moi le dégoût que j'éprouve pour le pharisaïsme dont fait preuve ce pays.

Je n'éprouve que du mépris pour le docteur Teskey, mais c'est avant tout l'évidente complicité de tout le personnel de la salle d'opération dans cette affaire, qui me révolte le plus. Il a bien fallu se procurer les perles dans ce but précis, pour ensuite les stériliser avant l'opération. Personne, dans la salle d'opération, n'a tenté d'empêcher le chirurgien de mettre à exécution sa sinistre plaisanterie. Aucune infirmière, aucun anesthésiste n'a considéré cette Indienne comme un être humain et personne n'a pensé au terrible choc que cet acte dégradant allait causer à cette femme.

Le juge Emmett Hall devrait assister à des cours de sensibilisation aux problèmes autochtones, étant donné qu'il semble curieusement se soucier davantage de la mauvaise publicité faite au médecin que des droits d'une personne humaine soumise au ridicule.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Daniel David



(Note du rédacteur) Même si le tissu de sottises que nous reproduisons ici n'était pas destiné aux Nouvelles Indiennes, nous avons décidé de le publier de toute façon. En fait, l'auteur est administrateur public et vous aurez peut-être la malchance d'avoir affaire à lui, un de ces jours.

La lettre provient du *Charlatan*, journal de l'Université de Carleton.

Je reconnais que M. Allen exprime des idées assez justes sur les premiers Peuples autochtones dans la plus grande partie de sa diatribe, mais qu'il se fourvoie magistralement en ne reconnaissant pas la spéciosité fondamentale de son raisonnement qui attribue à tous le fait de quelques-uns.

Son avant-dernière phrase, un chef-d'oeuvre d'inepsie sur les privilèges découlant de la race, ignore allègrement 400 ans d'histoire qui ont précisément favorisé les blancs.

Nous vous invitons donc à exprimer votre opinion sur les quelques commentaires judicieux de la lettre. Qu'on le veuille ou non, *CERTAINS* représentants de la race indienne perpétuent le mythe de népotisme, de chasse effrénée, de dégradation de l'environnement, de malhonnêteté foncière et d'autres agissements peu recommandables qu'on attribue souvent à tous nos congénères.

Les Mythes du Nord

C'est sans surprise que j'ai lu que le ministère des Affaires Indiennes avait maille à partir avec le Vérificateur général. Ayant moi-même travaillé dans le Nord, j'aimerais démythifier la situation des autochtones du Canada.

Le premier mythe veut que le mode de vie autochtone repose sur la chasse, la pêche et la trappe. Ce n'est pas le cas: les établissements autochtones dépendent des deniers publics.

Le chasseur indien classique paie son excursion de chasse, souvent par avion, avec son chèque d'assistance sociale. Le gouvernement subvention-

(suite à la page 8)

Sagkeeng Furniture a success

Sagkeeng Furniture and Millwork Inc. at Fort Alexander Indian reserve has taken a major new initiative with the opening of a 1300 square foot showroom.

Plant manager Max Bossi says the target market for Sagkeeng products is the immediate region. The new showroom will improve the direct sales capacity of the company, offering regular sales events to residents of the area.

To serve this market, Bossi said the company "plans to sell to the public at reduced prices rather than sell to retail stores."

Sagkeeng Furniture produces kitchen cabinets, dining room suites, living room, bedroom and office furniture, and rustic signs. Most of the furniture is made of 1 1/2" solid pine, beautifully crafted, and built to last.

Sagkeeng Carving Craft, a unique component of the company, produces handcut sculptured plaques depicting traditional Indian lifestyles and beliefs.

The showroom is located on the upper level of Sagkeeng Furniture & Millwork, at the Fort Alexander town-site, four miles west of Pine Falls.

In its fourth year of operation, the company is enjoying increasing sales, and an expanding market. Sagkeeng is presently manufacturing furniture for the new 25 unit senior citizens home at Fort Alexander which is scheduled to open in February.

Sagkeeng Furniture is dedicated to address the problem of meaningful employment among native people. The factory employs 22 men and women, including seven full-time wood carvers. Initiated with assistance from Indian Affairs and L.E.A.P., the company is well on its way to self-sufficiency.

At the showroom opening, Bossi said that the philosophy of the plant is to let the talent develop freely.

"Some of those who produce the finest work have not been trained. Many native people don't understand their own capability, yet we have proof

of it in this room today."

Felix Boubard, Board chairman of Sagkeeng Furniture, says the carvings serve to promote and strengthen cultural identity in the community. Ken Courchene, Director of the Sagkeeng Education Authority explained:

"When you look at the work being done at the furniture factory, you can easily identify with it. You can get lost in your thoughts looking at the carvings."

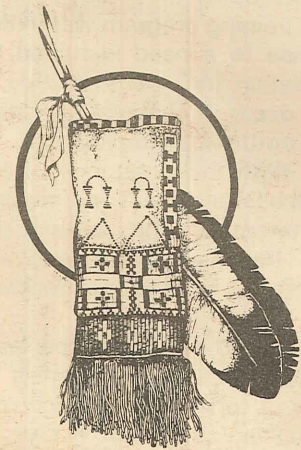
The new showroom is the first step of a planned expansion of Sagkeeng Furniture. Carl Fontaine, plant foreman said "This is going to be the foundation of many other things that will happen here. It is meaningful to work here, and I am proud to be a part of it."

Chief Ted Fontaine credits Max Bossi and the workers for the outstanding achievement.

"Max has been a real inspiration to the plant. We talk about economic development but not many projects are as successful as this one has been."

Bossi attributes a part of that inspiration to what he calls "the rich history of this area" and hopes that "people in Powerview, Pine Falls, and the surrounding communities will take pride in the art and culture of the region."

Sagkeeng Furniture offers them the opportunity to participate in it.



PS managers may be forced to hire Indians

The Canadian Press

The number of Indian, Metis and non-status Indians hired by a department should be taken into account when its deputy minister is evaluated on performance, says Treasury Board President Don Johnston.

Johnston made the suggestion in an interview after telling the Commons that he was disappointed by a leaked federal report which said a 1978 policy aimed at hiring more natives was being defeated by apathetic bureaucrats.

The draft report has not officially been made public. It was prepared by treasury board and the Public Service Commission and is expected to go to cabinet this week, Johnston said.

New Democrat Rod Murphy, MP for the Manitoba riding of Churchill, asked Johnston if new measures would be introduced because of the failure of government departments to hire more native people.

Johnston replied that the government's affirmative action plan introduced last year was doing fine and no new measures were required.

But the report said that by June, 1980, only 19 of 58 federal departments had complied with requests for action plans.

Of 10 departments sampled, including Indian affairs and northern development, natives occupy only two of 331 senior executive jobs.

The 19 departments, including Indian affairs, employ 2,654 native people. The Indian affairs department employs more than 1,540 and about 800 are teachers.

The report says natives employed by the government are still at the lowest paid levels and their meagre representation at senior levels has impeded native involvement in developing policies that affect the country's 1.3 million natives.



Odds n' Sods n' odds

Column

by Gilbert Oskaboose

Picture the following scenario.

It's the year 1985. Your home reserve — in Buffalobagel, Saskatchewan or Codpiece, Nova Scotia — has just opted for the Department of Indian Affairs' latest do-it-yourself kit called Indian Self-Government in 600 Easy Steps.

Your chief and Band council now possess the awesome powers to tax you for that miserable beaver you bushwhacked last week, enact bylaws forbidding your pet pooch to doo-doo within six miles of the village and to create Prohibition-type blue laws allowing you to have a cold beer only on alternate Wednesdays.

They also possess the mind-boggling authority to *decide who will be classified as an Indian and who will not!*

Now take it a step further and place yourself in one or all of the following awkward positions:

(a) The chief and council have just come to what you regard as a stupid decision and you've told them so — in no uncertain terms.

(b) The chief has decided he doesn't like your face.

(c) Like most reserves yours has been traditionally governed by one or two predominant families. You don't belong to either faction. Your home is now occupying a choice piece of real estate the chief and council want for whatever reason.

Guess who will become the next Non-Status Indian from your reserve.

Impossible? Perhaps, but I've yet to

hear any mention of the checks and balances and legal recourse that will have to be part and parcel of any concept of Indian self-government.

Pretty little thing came up to me a while back, tears brimming in those kind of Indian eyes that could make a whitefawn look like Mister Magoo, and told me some uncouth lout had called her an Apple for working in the Department of Indian Affairs.

Now that really curdles my cream. If there's anything I can't stand it's a dirty, mangy egg-sucking polecat that goes around mean-mouthing decent folks and making pretty little things cry.

In Indian Country an Apple is an Indian "red on the outside, but white on the inside", a sell-out, a lower form of life standing somewhere along the evolutionary line that leads from clams, to ferrets and eventually to mad dogs and Englishmen.

Over the years thousands of Indian people have labored long and hard in the vinegary fields of Indian Affairs — in most cases in the service of their own people.

In return their integrity has been questioned, their loyalty suspect. Why?

One of the little things that give me pause as I wander through this mortal plane is the way old and dear friends can gradually change — into something ugly, threatening and not very friendly. I've had a lifelong love affair with the Great Outdoors and one of the ways I've kept in touch has been through the dozens of American and Canadian outdoor magazines.

Even when I was stuck in the city, deskbound in an office or sweating in a factory, whenever things got rough I could always drag out the latest copy and in seconds be whisked away to a better world — where the trout were always rising, venison steaks sizzled happily in an old cast-iron pan and 400 yard shots at running whitetails were child's play.

Lately a new and ominous breed of article has been surfacing in the pages of those outdoor magazines.

The articles are tinged with bigotry, laced with anti-Indian sentiment and centered on the proposition that Indians, along with their hunting and fishing, are largely to blame for everything from depleted fish stocks, to vanishing game herds, to terminal dandruff in immature woodchucks.

How soon they forget who wiped out the Passenger Pigeon, the vast Bison herds and who — at this very moment — threaten the existence of hundreds of species, including mankind, with extinction.

They sure don't make magazines like they used to.

Reconnaissance des droits aborigènes

Entente historique

OTTAWA (PC) — *C'est au milieu des larmes, des accolades et des poignées de main que les trois partis politiques en sont venus vendredi à une entente historique avec les leaders Indiens, Métis et Inuit, au sujet des amendements à la Constitution, reconnaissant sans équivoque les droits aborigènes.*

Le ministre de la Justice, Jean Chrétien, a annoncé la ratification de l'accord au Comité parlementaire sur la Constitution, au terme d'une rude journée de négociations, souvent très houleuses, entre les partis politiques et les groupes autochtones.

Peter Ittinuar, député néo-démocrate inuit, était au bord des larmes lorsqu'il a lu les amendements devant le Comité; il a qualifié l'événement de "moment crucial pour les peuples aborigènes du Canada".

Les sénateurs ainsi que les députés libéraux, conservateurs et néo-démocrates ont adopté à l'unanimité les amendements en question, qui représentent d'énormes concessions de la part du gouvernement.



Del Riley, Président de la FIC

Reconnaissance des droits

Le principal amendement stipule que: "Les droits aborigènes et relatifs au Traité des groupes autochtones du Canada sont ici reconnus et assurés".

Del Riley, président de la Fraternité nationale des Indiens, rayonnait de bonheur en s'adressant aux journalistes et il a prédit que les amendements conduiront à la dissolution du ministère des Affaires indiennes et permettront aux groupes autochtones de prendre en main leur propre destinée économique et sociale.

"Les amendements constituent la pierre angulaire sur laquelle va s'ériger l'avenir de notre peuple."

Riley a ajouté que ces amendements vont donner plus de pouvoir aux groupes autochtones, dans leurs revendications territoriales.

Harry Daniels, président du Conseil autochtone du Canada, groupement

représentant les Métis et les Indiens sans statut particulier, a lui aussi exprimé sa satisfaction.

"Nous avons mené un dur combat et la reconnaissance officielle de nos aspirations par la Constitution représente une victoire."

Riley a affirmé que les groupes autochtones cesseraient de faire pression en Grande-Bretagne et au pays contre le projet constitutionnel du premier ministre Trudeau.

"Nous allons rappeler notre ambassadeur de Londres", a plaisanté Riley."

EUPHORIE GÉNÉRALE

Il règne généralement au sein du Comité sur la Constitution un esprit belliqueux et très partisan, mais quand les députés ont multiplié leurs remerciements aux diverses personnalités ayant contribué à la ratification de l'entente, on se serait plutôt cru à la remise des Oscars.

Les principaux hommes politiques impliqués dans l'entente sont Jean Chrétien, Warren Allmand, ancien ministre libéral des Affaires Indiennes, Jake Epp, ancien ministre conservateur du même ministère et Peter Ittinuar.

Ittinuar a réservé au premier ministre, M. Trudeau, des éloges particuliers: "J'aimerais, en mon nom et en celui des peuples aborigènes, lui exprimer (à Trudeau) notre reconnaissance et lui dire qu'ensemble nous construirons une grande nation."

A la fin de la séance du Comité, Ittinuar a serré Chrétien dans ses bras.

Allmand, qui avait jusqu'alors vertement critiqué la résolution constitutionnelle du gouvernement, a changé de ton à l'annonce de l'entente.

"Maintenant, je suis cent pour cent d'accord avec la Charte des droits et le rapatriement", a-t-il déclaré.

Epp, le porte-parole des conservateurs sur la constitution, a partagé l'enthousiasme de son collègue en ces termes: "L'entente prouve que le Parlement se change parfois en une étrange cour des Miracles."

MOINS DE PATERNALISME

Il a prédit que le ministère des Affaires Indiennes devra changer radicalement et devenir "plus coopératif" et "moins paternaliste".

La thèse constitutionnelle initiale du gouvernement ne prévoyait aucun changement aux droits aborigènes.

Cependant la tenacité des groupes de pression autochtones, les représentations sur le mode émotif devant le Comité sur la constitution, aussi bien de groupes aborigènes que de groupes

d'intérêts non-autochtones, les négociations de dernière heure entre les deux partis d'opposition ainsi que les multiples remaniements de l'ébauche ont finalement abouti à l'accord de vendredi avec le gouvernement.

En plus de la reconnaissance générale des droits aborigènes, un amendement complémentaire spécifie que:

"L'on ne doit pas interpréter la garantie de certains droits et libertés assurés dans la charte comme une abrogation des droits aborigènes relevant du Traité ou autres, dont jouissent les groupes aborigènes du Canada, ni comme une dérogation à ces droits et libertés, notamment:

"(A) Tous les droits ou toutes les libertés reconnus par la Proclamation royale du 7 octobre 1793 et

"(B) Tous les droits ou toutes les libertés que peuvent acquérir les peuples aborigènes du Canada par voie de règlement des revendications territoriales."

Le gouvernement pourrait, en neutralisant l'opposition des autochtones à la thèse constitutionnelle, contribuer à réduire l'opposition britannique à ces mesures.

Certains parlementaires britanniques s'étaient jurés de faire obstacle aux propositions de M. Trudeau, à cause du mécontentement des autochtones.

3 jours plus tard

Les autochtones se sentent dupés

par Robert Sheppard
journaliste au Globe and Mail

OTTAWA — Les leaders autochtones se sentent dupés parce que le gouvernement fédéral a proposé un nouvel amendement à la Constitution, qui sape l'entente historique intervenue vendredi pour protéger les droits aborigènes.

L'amendement proposé, qui permettrait qu'une entente bilatérale entre les provinces et Ottawa, sans la participation des autochtones, annule la protection des droits aborigènes — a relancé la ronde effrénée des négociations de couloir.

Cette proposition a aussi remis en cause l'appui indéfectible du Nouveau Parti Démocratique à la proposition de M. Trudeau, appui largement fondé sur l'espoir du NPD d'arracher des concessions sur les ressources et les droits autochtones au Cabinet fédéral.

Cependant, le ministre de la Justice, Jean Chrétien, à la faveur d'un revirement de dernière heure, a considérablement adouci la proposition en retranchant la procédure qui aurait permis au Parlement fédéral d'annuler la garantie constitutionnelle dans le Nord, sur les terres de la Couronne, où les revendications territoriales sont encore en instance.

Le ministre a déclaré que la formule générale d'amendements adoptée s'appliquerait désormais également aux droits aborigènes. Cet arrangement ne donne pas, cependant, aux autochtones la force d'intervention qu'ils désirent.

Le député néo-démocrate Peter Ittinuar a organisé, à la hâte, une série de rencontres entre les représentants du ministère de la Justice et les groupes autochtones, dans le but de convaincre le gouvernement de renoncer à sa proposition controversée. Et Lorne Nystrom, le principal porte-parole du parti sur la Constitution a déclaré qu'à son avis la nouvelle tournure des événements remettait sérieusement en cause l'appui de son parti au gouvernement et que seul le caucus du NPD pouvait trancher la question.

Le député conservateur Jake Epp, ancien ministre des Affaires Indiennes et du Nord, a commenté que l'amendement proposé de la résolution constitutionnelle "annulait, sinon réduisait à néant" les progrès réalisés le vendredi, lors de l'entente intervenue entre tous les partis avec l'approbation des trois principales organisations autochtones.

Le ministre Jean Chrétien a affirmé au cours d'une entrevue que les autochtones prévoyaient vendredi l'addition de ce genre d'amendements à la charte et que, malgré leur mécontentement, ils avaient préféré miser sur l'appui d'au moins un palier de gouvernement, pour la défense de leurs intérêts constitutionnels.

Cependant, les leaders autochtones rejettent cette affirmation. Aussi bien Harry Daniels, président du Conseil autochtone du Canada que Del Riley, président de la Fraternité nationale des Indiens, nient avoir appris que la procédure d'amendement appliquée aux droits aborigènes exclurait la participation autochtone.

Tandis que les couloirs retentissaient encore des échos de la question autochtone, le comité étudiait la proposition des conservateurs cherchant à remplacer la formule libérale, dite de Victoria, par leur formule d'amendement favorite — qui jouit, selon eux, du soutien des provinces.

NOUVELLES INDIENNES

Rédacteur
Gilbert Oskaboose

Rédacteur français
Yves Assiniwi

"Nouvelles indiennes" est un journal mensuel distribué gratuitement et publié avec l'aide du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Il est rédigé et publié par des Indiens et, par conséquent, les opinions et déclarations qu'il renferme ne sont pas nécessairement partagées par le Ministère. Les lecteurs sont invités à s'y exprimer librement. On peut reproduire les articles de "Nouvelles indiennes", pourvu qu'on lui en attribue le crédit.

Training Program for Native Court-workers

On January 1, 1981, the Native Courtworker and Counselling Association (N.C.C.A.) of B.C. entered the second year of its training project.

During the past year, the N.C.C.A. has developed a comprehensive training curriculum for both prospective employees and those persons presently employed by the Association.

The training program was initiated in response to a need identified by the Association for quality training which could occur in conjunction with practical, on-the-job employment experience. With the assistance of funding from the Employment and Immigration Department of the federal government, the Association was able to establish a curriculum development team.

During the past year, the team has developed training materials on a variety of topics, all of which relate to the training needs of Native Courtworkers and persons employed in social service-type jobs.

The topics have been grouped under seven general headings:

Counselling
Legal Training
Education and Prevention
Teaching Life Skills
Basic Office Practice
Prison Liaison Work
Consumer Education

Each 'module,' as the headings are called, contains a Learner's Manual, an Instructional Manual and a Trainer's Manual. The Instructional Manual contains the training content; the Learner's Manual contains learning activities which aid the learner in mastering the instructional material. The third manual is for the use of the person who is responsible for overseeing the learner's progress through the training material.

Each person entering the training program will be pre-tested in all of the subject areas. This will allow for the design of an individualized training curriculum for each person. The learn-

er will only have to receive training in those areas in which the pre-tests indicate training is necessary.

In short, the training program takes advantage of the skills and experience that the learner already possesses, with the idea of helping the learner to meet the requirements of his or her employment. In addition, the Association is prepared to work closely with any prospective employer to identify the skills which a particular job may require. The Association is also prepared to supervise such training if that is the preference of the employer.

The training program of the Association uses the so-called 'distance-education' approach to the delivery of training. Distance education basically means that the training is taken to the learner and not the other way around. The learner is allowed to work independently through the training material at his or her own pace, with the assistance, when required, of a trainer.

The advantage of distance edu-

cation is that the learner doesn't have to leave his or her home in order to receive training. This is practical, not only from an economic standpoint, but also in terms of the obligations and responsibilities which often make it extremely difficult for an adult to leave home in order to take training.

One of the central concerns of the N.C.C.A. training project is to improve employment opportunities for adult Native Indian people.

As such, the Association has taken it upon itself to both recruit prospective learners and to place those persons in positions of full-time employment once their training has been completed.

Some of the learners will gain employment with the Association. Others will be placed in other positions in the social service area, possibly with Native Indian Organizations, Bands or government agencies.

A requirement of the federal government's funding is that the training be made available, at the cost only of the training materials, to any unemployed adult Native Indian.

In addition, the government has agreed to pay the salaries of ten persons for a period of six months while they take their training. It is expected that the first ten people will begin training on July 1, 1981.

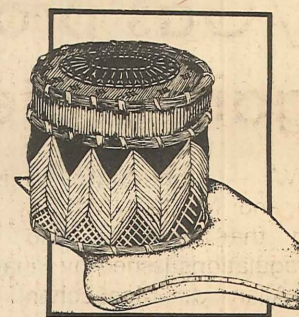
While the training is occurring, the learners will be expected to assume employment responsibilities with either the Association or with other employers. This will allow the learner to gain practical employment experience.

The training project of the Association is unique in Canada because of the combination of distance learning, employment experience, and the emphasis on job placement. It is hoped that it will result in meaningful employment opportunities.

As mentioned earlier, the training materials are available to any Native Indian organization or agency which wishes to use them. The curriculum content is suitable for training anyone who is employed or seeking employment in social service-type jobs.

Persons wishing more information about the program are asked to please contact:

The Native Courtworker and
Counselling Association of B.C.
No. 202 - 2515 Spruce Street
Vancouver, B.C. 734-8710



TORONTO, ONT. — The name is an Indian word, generally given the meaning "place of meeting." Other suggested meanings include "timber in the water," "logs floating on the water" and "a place of plenty."

SQUAMISH, B.C. — Indian for "mother of the wind."



Open to both
men and women

1. SENIOR OFFICER, MIGRATING NATIVE PEOPLES' PROGRAM

2. SENIOR CORE OFFICER, CORE FUNDING PROGRAM

Salary: \$27,540 — \$31,056 (both positions)
Ref. No.: 1. 81-NCRSO-SEC-2
2. 80-NCRSO-SEC-3

Secretary of State, Native Citizens Directorate
Citizenship and Official Languages Sector
Hull, Quebec

1. Senior Officer, Migrating Native Peoples' Program
Manages and coordinates the development and implementation of inter-related activities of the Migrating Native Peoples' Program; modifies objectives to meet needs of Native Friendship Centres; devises programs to meet the changing needs of Natives; assists Native Friendship Centres in becoming self-sustaining.

2. Senior Core Officer
Manages and coordinates the development and implementation of the centralized Core Funding Programs providing funds to 35 Native organizations and associations at the national, provincial, and territorial levels; performs on-going reviews and analysis of the Program.

Qualifications for both positions

Completion of secondary school or equivalent. Experience in coordination, management, administration and development of programs dealing with native social/cultural issues and experience in evaluating, analysing, planning and directing projects related to native social development.

Knowledge of the English language is essential for both these positions.

Clearance Nos.: 1. 310-340-083 2. 310-340-084

COMMUNICATIONS OFFICER, NATIVE COMMUNICATIONS PROGRAM

Salary: \$23,045 — \$25,969
Ref. No.: 81-NCRSO-SEC-4

Secretary of State, Native Citizens Directorate
Citizenship and Official Languages Sector
Hull, Québec

Duties

Coordinates, promotes and implements the communications program; maintains effective liaison, coordination and advisory services with and for each communications organization; analyses the orientation of each organization and recommends policies and programs to be implemented or in need of review, recommends specific changes as required; liaises with different federal and provincial government departments on issues related to the priorities and strategies of the communications organizations.

Qualifications

Completion of secondary school or equivalent; experience in the coordination, promotion, development and management of a multi-media communications program, as well as experience in planning, analysing and developing strategies in communications related projects directed to native peoples, and experience in dealing with native social/cultural issues.

Knowledge of the English language is essential for this position.

Clearance No.: 310-338-084

Additional job information is available by writing to the address below:

Toute information relative à ce concours est disponible en français et peut être obtenue en écrivant à l'adresse suivante:

How to apply

Send your application form and/or résumé to:

Maurice Michaud
National Capital Region Staffing Office
Public Service Commission of Canada
300 Laurier Avenue West
Ottawa, Ontario K1A 0M7

Closing date: March 31, 1981

Please quote the applicable reference number at all times.

Canada

Formation de travailleur sociaux indiens

Le 1er janvier 1981, l'Association des travailleurs sociaux et para-juridiques autochtones de la Colombie-Britannique (NCCA) offrait pour la deuxième année consécutive un programme de formation.

L'année dernière, l'Association mettait sur pied un programme exhaustif de formation, à la fois pour ses futurs employés et pour son personnel actif.

Elle a établi ce programme pour répondre aux besoins d'une formation de haute qualité, de pair avec l'expérience pratique. L'Association a pu affecter une équipe à l'élaboration du programme, grâce aux subventions du ministère fédéral de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration.

L'an dernier, l'équipe a rassemblé du matériel de formation dans diverses disciplines pour répondre aux besoins des employés de cour autochtones et des travailleurs sociaux, au sens large.

Les matières se regroupent sous sept modules:

Consultation
Formation juridique
Education et Prévention
Enseignement des matières courantes
Travail élémentaire de bureau
Travail de liaison en milieu carcéral
Education des consommateurs
Chaque "module" comprend un livre de l'étudiant, un manuel d'instructions, ainsi qu'un manuel de l'instructeur. Le manuel d'instructions contient la formation proprement dite, tandis que le livre de l'étudiant donne des activités d'apprentissage qui aident l'élève à mettre ses connaissances en pratique.

Chaque candidat au programme de formation subit un examen préliminaire dans toutes les matières, ce qui permet d'établir un programme personnalisé. Il reçoit donc uniquement la formation qu'il lui faut.

En deux mots, ce programme de formation tire profit de la compétence et

de l'expérience que l'étudiant possède déjà, dans le but de l'aider à satisfaire aux exigences de son employeur. En outre, l'Association est prête à aider tout employé éventuel à identifier les qualifications dont il a besoin pour décrocher un emploi donné. Elle s'engage aussi à superviser la formation, si l'employeur le désire.

Ce programme de formation utilise une approche de "télé-éducation". Ce terme signifie que le service de formation vient à l'étudiant et non le contraire. L'apprenti peut lui-même se servir du matériel, à son propre rythme, avec au besoin l'aide de l'instructeur. Il peut même apprendre, sans sortir de chez lui. C'est un avantage pratique, non seulement sur le plan économique, mais aussi au point de vue des obligations et responsabilités qui empêchent souvent un adulte de poursuivre sa formation à l'extérieur.

Par le biais de son programme de formation, l'Association a avant tout

l'intention de créer des débouchés pour les Indiens adultes.

C'est dans ce but, qu'elle a pris sur elle, à la fois de recruter d'éventuels candidats et de leur procurer un emploi à plein temps à la fin de leur période de formation.

Certains se trouveront un emploi à l'Association même, et d'autres se dirigeront vers le travail social, souvent au sein d'organisations indiennes, de bandes ou d'agences gouvernementales.

Le gouvernement fédéral subventionne ce programme de formation, à la condition expresse que tout Indien adulte sans emploi puisse le suivre gratuitement, sauf pour le coût matériel.

En outre, l'Etat s'engage à payer le salaire de dix personnes, pendant six mois de formation. Les dix premiers candidats devraient commencer leur entraînement le 1er juillet 1981.

Les personnes en cours de formation, devront travailler soit pour l'Association, soit pour un autre employeur, pour acquérir en même temps de l'expérience pratique.

Le télé-apprentissage conjugué à l'expérience en milieu de travail, ainsi que l'accent mis sur l'emploi assuré font de ce programme de formation un projet unique en son genre au Canada. Nous espérons que ce système suscitera d'intéressants débouchés pour les Indiens.

Comme nous l'avons mentionné auparavant, le matériel de formation est à la disposition de toute organisation ou agence indienne qui voudrait l'utiliser. Le programme est destiné à toute personne qui travaille ou cherche un emploi dans le domaine du travail social.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser à:
Native Courtworker and Counselling Association of B.C.
No. 202 - 2515 Spruce Street
Vancouver, B.C.
Tél.: 734-8710



Appel de candidatures mixtes

Fonction publique Public Service
Canada

1. AGENT PRINCIPAL, PROGRAMME D'IMMIGRATION DES AUTOCHTONES

2. AGENT PRINCIPAL FINANCEMENT DE BASE

Traitement: \$27 540 - \$31 056 (pour les deux postes)

N° de réf.: 1. 81-NCRSO-SEC-2
2. 81-NCRSO-SEC-3

Secrétariat d'État
Direction des citoyens autochtones
Secteur de la citoyenneté et des langues officielles
Hull (Québec)

1. Agent principal, Programme d'immigration des Autochtones

Gère et coordonne l'élaboration et la mise en marche d'activités interdépendantes dans le cadre du Programme d'immigration des Autochtones; adapte les objectifs fixés de façon à répondre aux besoins des Centres d'accueil autochtones; élabore des programmes visant à répondre aux besoins changeants des Autochtones; aide les Centres d'accueil autochtones à se suffire à eux-mêmes.

2. Agent principal, financement de base

Gère et coordonne l'élaboration et la mise en marche des programmes centralisés de financement de base visant à offrir des fonds à 35 organisations et associations autochtones aux niveaux national, provincial et territorial; procède à l'examen et à l'analyse périodiques du programme.

Conditions de candidature pour les deux postes

Études secondaires terminées ou équivalence. Expérience de la coordination, de la gestion, de l'administration et de l'élaboration de programmes liés aux questions sociales et culturelles des Autochtones ainsi qu'une expérience de l'évaluation, de l'analyse, de la planification et de la direction de projets liés à l'épanouissement social des Autochtones.

La connaissance de l'anglais est essentielle pour ces deux postes.

N°s d'autorisation: 1. 310-340-083 2. 310-340-084

AGENT DES COMMUNICATIONS, PROGRAMME DE COMMUNICATIONS DES AUTOCHTONES

Traitement: \$23 045 - \$25 969
N° de réf.: 80-NCRSO-SEC-4

Secrétariat d'État
Direction des citoyens autochtones
Secteur de la citoyenneté et des langues officielles
Hull (Québec)

Fonctions

Coordonner, faire connaître et mettre en œuvre le programme des communications; assurer la liaison, la coordination et la consultation avec chaque société de communication; analyser l'orientation de chaque société et recommander l'adoption ou la révision des lignes directrices ou des programmes, ainsi que tout changement qui s'impose; se mettre en rapport avec les ministères fédéraux et provinciaux compétents pour des questions intéressant les priorités et les stratégies de ces sociétés.

Conditions de candidature

Diplôme d'études secondaires ou l'équivalent; expérience de la coordination, de la promotion, de l'élaboration et de la gestion de programmes de communication multi-médias; expérience de la planification, de l'analyse et de l'élaboration de stratégies pour des activités de communication destinées aux Autochtones; expérience de l'étude des problèmes sociaux et culturels des Autochtones. La connaissance de l'anglais est essentielle pour ce poste.

N° d'autorisation: 310-338-084

De plus amples informations sont disponibles en écrivant à l'adresse suivante:

Job information is available in English and may be obtained by writing to the address below:

Comment se porter candidat

Envoyez votre demande d'emploi ou votre curriculum vitae à:

Maurice Michaud

Bureau de dotation de la région de la capitale nationale

Commission de la Fonction publique du Canada

300, rue Laurier ouest

Ottawa (Ontario) K1A 0M7

Date limite: le 31 mars, 1981

Prière de toujours rappeler le numéro de référence approprié.

Des non-indiens à l'école indienne

La première entente au Manitoba en vertu de laquelle une division des écoles publiques a acheté les services éducatifs d'une autorité scolaire indienne a été signée le mardi 30 septembre 1980 entre la Commission scolaire de Peguis et la Division des écoles frontières, à l'école centrale de Peguis, dans la réserve indienne du même nom.

Par le passé, les ententes éducatives conclues entre les divisions des écoles publiques et les bandes d'indiens, ou les Affaires indiennes, permettaient à des élèves indiens de fréquenter les écoles publiques. Cette entente éducative de Peguis constitue une nouveauté importante dans les services d'éducation au Manitoba.

En vertu de cette entente, 34 élèves non indiens, sans statut et métis provenant des collectivités agricoles des environs de Peguis appartenant à la juridiction de la division des écoles frontières peuvent fréquenter l'école centrale de Peguis qui est totalement

(suite à la page 8)

Canada

Aboriginal rights recognized - for now

By Paul Gessell

OTTAWA (CP) — Amid tears, hugs and handshakes, the three political parties reached an historic agreement Friday with Indian, Metis and Inuit leaders on constitutional amendments giving unequivocal recognition to aboriginal rights.

Justice Minister Jean Chretien announced the agreement at Parliament's constitution committee after day-long, sometimes frenzied negotiations among the political parties and native groups.

Peter Ittinuar, an Inuk and New Democratic Party MP, held back tears as he read the amendments to the committee and described the occasion as "a monumental moment for aboriginal peoples of Canada."

The amendments, which represent considerable concessions on the part of the government, were adopted unanimously by senators and MPs from the Liberal, Progressive Conservative, and New Democratic parties.

The key amendment reads: "The aboriginal and treaty rights of the aboriginal peoples of Canada are hereby recognized and affirmed."

Del Riley, president of the National Indian Brotherhood, beamed as he spoke to reporters and predicted the amendments will lead to the dismantling of the Indian affairs department and give native people the power to control their own economic and social lives.

"They (the amendments) provide the basis from which we'll develop the future of our people."

Riley also said the changes will strengthen the hand of native people in land claims cases.

Harry Daniels, president of the Native Council of Canada, a group representing Metis and non-status Indians, was equally pleased.

"It's been a hard struggle and it's culminated in seeing enshrined in the constitution what we wanted."

Riley said native groups will stop lobbying in Britain and at home against Prime Minister Trudeau's constitutional package.

"We'll be recalling our ambassador from London," Riley joked.

MOOD SOARED

The mood at the constitution committee is usually acrimonious and highly partisan but suddenly resembled a night at the Oscars as MPs began thanking long lists of persons who had contributed to the accord.

The key politicians in the pact were Chretien, Warren Allmand, a former Liberal Indian affairs minister, Jake Epp, a former Conservative Indian affairs minister and Ittinuar.

Ittinuar reserved special praise for the Prime Minister: "I, personally, on behalf of the aboriginal people, would like to thank him (Trudeau) and together we'll build a great nation."

Following the committee session, Ittinuar hugged Chretien.

Allmand, who has been harshly critical of the government's constitutional package, changed his tune following announcement of the agreement.

"Now, I can give 100 per cent to the charter (of rights) and patriation," Allmand said.

Epp, the Conservatives' constitutional spokesman, exuded the same enthusiasm as his colleagues and said the agreement shows "Parliament is a strange and wondrous place at times."

LESS PATERNALISM

He predicted that the Indian affairs department will be forced to undergo a radical change and become "more of a

facilitator" and "less paternalistic."

The government's original constitutional package merely said no native rights should be changed.

But intense lobbying by native groups, emotional appeals to the constitution committee by both native and non-native interest groups, 11th-hour negotiations with the two opposition parties and several rewrites of drafts resulted in Friday's agreement with the government.

Along with the general recognition of aboriginal rights, another amendment reads:

"The guarantee in this charter of certain rights and freedoms shall not be construed so as to abrogate or deroga-

te from any aboriginal, treaty or other rights or freedoms that pertain to the aboriginal peoples of Canada including:

"(a) Any rights or freedoms that have been recognized by the royal proclamation of Oct. 7, 1793 and

"(b) Any rights or freedoms that may be acquired by the aboriginal peoples of Canada by way of land claims settlement."

Neutralizing natives' opposition to the constitutional package could help the government reduce opposition in Britain to the measures.

Some British MPs had vowed to stall passage of Trudeau's proposals because of the natives' dissatisfaction.

3 days later . . .

Natives feel cheated by amendment scheme

By ROBERT SHEPPARD
Globe and Mail Reporter

OTTAWA — Native leaders said they feel double-crossed after the federal Government proposed a new constitutional amendment undermining Friday's historic agreement to entrench aboriginal rights.

The proposed amendment, which would allow the entrenchment of aboriginal and treaty rights to be undone by a bilateral agreement between provinces and Ottawa without native participation, set off another frantic round of corridor negotiations.

It also pushed to the wall the question of the federal New Democratic Party's continued support for the Trudeau Government's package, a support based in large part on the NDP's ability to wring concessions on resources and native rights from the federal Cabinet.

However, Justice Minister Jean Chretien in a late-hour reversal softened the proposal considerably by dropping the portion that would have allowed the federal Parliament to override the constitutional guarantee in federal Crown lands in the North where land claims are still outstanding.

He said that the general amending formula adopted will now apply to aboriginal rights as well. This, however, does not give as much of a voice as the native groups wanted.

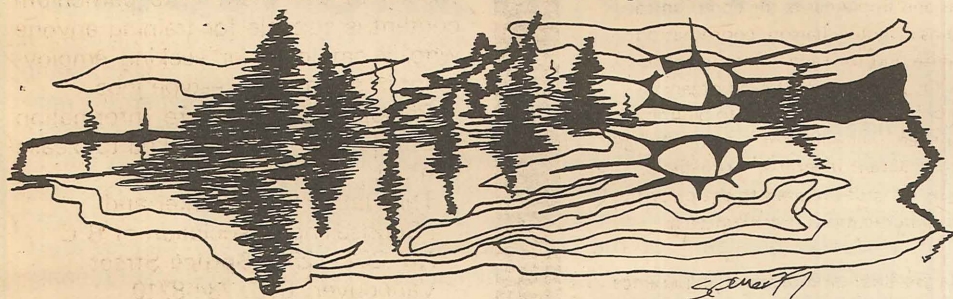
NDP MP Peter Ittinuar began a series of hurried meetings with Justice Department officials and native groups in an attempt to get the Government to drop the controversial proposal. And Lorne Nystrom, the party's chief constitutional spokesman, said he considered the new turn of events a major issue that would have to be turned over to the caucus for a decision on continuing support.

Conservative MP Jake Epp, a former minister of Indian and northern affairs, said the proposed amendment to the amending formula section of the constitutional package "if not wiped out, then largely eliminated" the advances made on Friday with all-party agreement and the approval of the three main native organizations.

Justice Minister Jean Chretien said in an interview that the native groups knew on Friday that such an amendment would be added to the charter, and while they were not happy with it they decided to gamble on the ability of at least one level of government protecting their constitutional interests.

However, native leaders deny this was the case. Both Harry Daniels, president of the Native Council of Canada, and Del Riley, president of the National Indian Brotherhood, said they were not told that the amending procedure to apply to aboriginal rights would exclude native participation.

While the issue of native rights buzzed through the corridors, the committee dealt with a proposal by the Conservatives to substitute their preferred amending formula, which they maintain is generally supported by the provinces, for the Liberal one, known as the Victoria formula.



Oil/Gas producing Bands to gain protection

OTTAWA — John Munro, Minister of Indian and Northern Affairs, has confirmed that draft oil and gas revenue regulations issued by Finance Minister Allan J. MacEachen will ensure that Indian Bands producing oil and gas will not be adversely affected by the proposed Petroleum and Gas Revenue Tax.

Indian leaders have recently expressed their concern that the tax would discourage oil and gas development on reserves. Before the draft regulations were issued, it appeared that developers would have to provide for the 8% tax from their earnings. This would have made oil and gas development on Indian reserves

relatively less attractive compared to production off-reserve.

Munro said the proposed regulations should make on-reserve development quite attractive to operators since the regulations provide for the deduction of Indian royalties from gross revenues.

Munro stressed the government's concern that Indian bands obtain maximum economic benefit from natural resources on their reserves.

"The draft regulations should provide support and encouragement for bands, particularly in the west, who are interested in developing hydrocarbon deposits on reserves", the Minister said.

Les Indiens du Canada — 3^{ème} partie

Le temps de passer à l'action

Par David Lancashire, du Globe and Mail

"Les années 80 devront être des années de décisions et d'actions," a déclaré l'homme blanc, mais les indiens ne lui ont guère prêté attention. Après 100 années que beaucoup d'indiens considèrent comme vides de promesses et au cours d'une décennie où un ministre d'Ottawa peut encore interdire à un indien d'élever des poulets dans une réserve située à 1,600 Km de là, les paroles semblent encore plus vides de sens.

L'homme blanc était le Premier Ministre Trudeau. En avril dernier, son auditoire à Ottawa, était composé d'une réunion de Chefs et d'Anciens des bandes indiennes de tout le pays. Le traitement des autochtones par le Canada a été un échec, a confessé M. Trudeau, "verser simplement des masses d'argent dans les mêmes programmes n'aboutira également à rien." Il a dit aux Chefs que le temps est venu pour les indiens de mettre sur pied leurs propres programmes et d'entreprendre leurs propres actions. "Il est temps," a dit M. Trudeau, "que l'on donne aux bandes indiennes la possibilité de se gouverner elles-mêmes."

Est-ce que ce sont là des paroles vides de sens ? Ou encore un changement qui pourrait enfin mettre un terme à la dépendance indienne d'Ottawa ? Ou est-ce simplement une répétition du "livre blanc" de M. Trudeau en 1969, qui a outragé les indiens en leur conseillant d'abandonner leurs réserves pour se joindre à la société blanche ?

Les fonctionnaires du Ministère des Affaires indiennes disent que le "livre blanc" a été mis au rancart depuis longtemps et que l'auto-gestion dans les réserves est loin d'être une déclaration vide de sens.

Dès 1982, Ottawa pourra produire une législation qui permettra d'orienter les indiens vers un nouveau monde. Pour la première fois, les bandes pourront traiter des affaires, signer des contrats, adopter des arrêtés municipaux et les mettre en vigueur et contrôler leurs ressources naturelles. Les réserves pourront assumer les pouvoirs de petites villes, ou municipalités, financées par le gouvernement fédéral et retenir leurs droits et statuts spéciaux non-imposés, en tant que communautés indiennes. Elles pourront mettre leurs terres en location, emprunter ou dépenser des fonds comme bon leur semblera, contrôler leurs débits d'alcool et diriger leurs services sociaux, leurs affaires de logement et leur système judiciaire.

Selon la Loi sur les indiens qui gouverne actuellement la vie dans les réserves, tous les aspects cités plus haut, sont sous l'autorité du Ministre des Affaires indiennes John Munro, dont on doit obtenir la signature, même pour acheter un tracteur. Même un indien décédé est encore sous la coupe de M. Munro; le ministre doit approuver son testament avant qu'il ne soit légalisé.

IL N'Y A PAS DE PLAN D'ENSEMBLE

Il n'existe pas de plan d'ensemble pour l'auto-gestion des bandes. "Jusqu'à présent, il n'existe qu'une idée," dit Robert Knox, directeur des politiques et Sous-Ministre adjoint au Ministère des Affaires indiennes. Pour mettre au point un projet final, il faudra "un dialogue au niveau national", des consultations approfondies avec les leaders indiens, des groupes de travail,

des audiences, des comités et une approbation législative.

"L'idée consiste à offrir aux bandes une option suivant laquelle elles accepteraient la responsabilité de diriger leurs propres affaires et de leur accorder la personnalité juridique et les moyens financiers pour le réaliser," dit M. Knox.

Il a précisé que cette formalité se présenterait sous forme d'option, car toutes les bandes ne sont pas désireuses ou capables de se charger de leur auto-gestion. Et comme M. Trudeau s'y est engagé, "nous ne les forcerons pas."

L'auto-gestion des réserves ne résoudra d'aucune façon tous les problèmes des indiens du Canada, du chômage en passant par l'alcoolisme, aux terrains de trappes improductifs et à la pollution par le mercure. Cela ne rendra pas non plus les réserves auto-suffisantes sur le plan économique. Mais pour la première fois, cela permettra aux administrateurs indiens de progresser en faisant des erreurs tout en en tirant des enseignements, comme le fait la société blanche.

Les indiens ont entendu parlé de l'auto-gestion depuis des années et sont sceptiques. "Ottawa est peut-être simplement en train d'essayer de se dégager de ses responsabilités envers nous," dit en haussant les épaules un chef de la Saskatchewan. D'autres protestent que l'auto-gouvernement local est insuffisant et que les indiens doivent obtenir la reconnaissance de leur existence en tant que nation.

Reste à savoir aussi si le leadership indien peut relever ce défi. Dans le passé, les organisations politiques indiennes ont souvent ralenti les progrès au lieu de les accélérer. "Nous ne pouvons plus accepter le laisser aller et l'apathie des leaders indiens," met en garde le commentateur ojibwais Gary George. "Si nous continuons de permettre à nos leaders de maintenir le statu quo, nous n'avons plus qu'à nous attendre à un autre cent ans de paternalisme."

Mais les porte-parole comme John Beaver, l'ojibwais vice-président de l'Énergie Atomique du Canada, soutiennent que le seul espoir est que le Ministère des Affaires indiennes abandonne le contrôle des réserves. Dans l'avenir, le Ministère devrait seulement fournir aux bandes les fonds et les ressources nécessaires, tout comme le fait le Canada dans ses programmes d'aide à l'étranger. Les dirigeants du Ministère sont d'accord sur ce point.

On ne peut évaluer ce que cela coûtera, "mais sans développement économique et sans auto-gouvernement, dans dix ans nous gaspillerons quatre ou cinq fois plus d'argent que maintenant," dit M. Knox. Le budget du Ministère pour l'année dernière, s'élevait à \$659 millions.

Les changements exigeraient soit une nouvelle législation, soit une révision de la Loi sur les indiens. Les leaders indiens cependant, s'opposent

à l'amendement de la Loi, tant que les droits des indiens, qui sont vagues et mal définis, ne seront pas finalement exprimés et garantis dans une Constitution Canadienne. Les Chefs indiens ont pourtant été tenus à l'écart des derniers pourparlers constitutionnels de septembre.

D'après les fonctionnaires d'Ottawa et les Chefs dans les réserves, avant que les changements puissent être réalisés, le manque de confiance entre les indiens et les blancs doit être vaincu en réglant les revendications et les doléances des indiens.

DES REVENDICATIONS CONSIDÉRABLES DOIVENT ÊTRE RÉGLÉES

Les revendications sont considérables. Elles concernent la totalité du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, une grande partie du Labrador et des régions importantes de Colombie-Britannique et du Québec où des terres indiennes ont été acquises par la Couronne en dehors des Traités. Le règlement des litiges au sujet des terres, le partage des revenus et les intérêts des aborigènes pourraient s'évaluer aux environs de \$3 milliards. Des revendications particulières (233 ont été déjà présentées et des centaines d'autres sont en cours de préparation, 8 seulement ont été réglées) concernent des Traités qui n'ont pas été respectés et peuvent inclure une variété de problèmes comme des droits de chasse ou des terres indiennes sur lesquelles des villes ont installé leur banlieue.

Non seulement les indiens ont besoin de leurs terres sur une base économique, dit Rob Milen, ancien coordinateur de la conservation foncière des terres indiennes des Traités pour la Saskatchewan, "mais parmi les nombreux problèmes qu'ont

les indiens, celui des terres en est un qui peut être résolu définitivement." M. Milen a démissionné de son poste au gouvernement, pour protester contre la lenteur des règlements des revendications. Il précise que 15 bandes de sa province revendiquent un million d'acres.

Le règlement des revendications et en fait de nombreux problèmes auxquels ont à faire face les indiens, dépendent de l'interférence confuse des rôles du fédéral et des provinces. Peut de progrès ont été réalisés pour débrouiller cette confusion. "Les indiens assistent à une scène qui ressemble fort à une partie de lutte entre éléphants," dit le fils de Marvin Hendrick, un fonctionnaire du Secrétariat de la planification sociale de la Saskatchewan, décrivant ainsi la bousculade entre Ottawa et les provinces.

"Si nous ne pouvons pas régler un problème aussi simple que celui de la propriété foncière," se demande M. Milen, "comment pourrions-nous persuader les indiens que nous voulons réellement travailler avec eux pour résoudre d'autres problèmes ? Les Chefs admettent que les problèmes comme l'alcoolisme et l'éducation peuvent être résolus par eux, mais les promesses qui ne sont pas tenues dépendent de nous, des gouvernements."

"Depuis plus de cent ans, les indiens ont été patients et raisonnables, mais maintenant il se peut que nous traitions avec la dernière génération de Chefs qui acceptent de négocier pour la justice, la justice économique et sociale. Si ces Chefs échouent, les jeunes indiens diront : "Les négociations n'aboutissent à rien, la violence est la seule façon d'arriver à nos fins." Réglons donc ces affaires et payons nos dettes.

Dernier de trois articles

Les femmes autochtones obtiennent de l'aide

La Presse Canadienne — Reconnaissant que le gouvernement fédéral a été lent à reconnaître la situation critique des femmes autochtones, le ministre de la main-d'oeuvre, Lloyd Axworthy a annoncé un programme de \$705,000 destiné à les aider à obtenir plus d'emplois.

Au cours d'une interview, Axworthy a déclaré que \$5,000 seraient attribués à l'Association des Femmes Autochtones du Canada pour étudier les programmes d'emploi existants et si possible, en recommander de nouveaux pour s'assurer que les femmes autochtones obtiennent des emplois.

L'Association représente environ 50,000 femmes autochtones d'un bout à l'autre du pays.

Le groupe d'étude aidé par quatre fonctionnaires du ministère, présentera son premier rapport en juin. Axworthy a dit qu'il "transmettrait le message aux autres ministères du gouvernement" afin d'obtenir leur aide.

Il a aussi déclaré que 10 pour cent des allocations destinées à la formation des autochtones que son ministère a mis sur pied l'année dernière,

(\$700,000) seront mises de côté pour la formation des femmes autochtones.

Agnes Mills, directrice générale de l'Association estime que 80 pour cent des 500,000 femmes autochtones du Canada sont en chômage. Elles comprennent des indiennes inscrites, des non-inscrites et des Métis, a-t-elle dit au cours d'une entrevue et plusieurs font l'objet de discrimination en tant que femmes autochtones et mères célibataires.

Mills a dit que lorsque les familles se séparent dans les réserves, les femmes doivent abandonner leur domicile, car les hommes indiens sont les propriétaires de leur logement.

"Elles sont obligées de déménager dans des centres urbains où les logements sont souvent inadéquats," a-t-elle ajouté.



Canadian Census to be held in June

The next Census of Canada will be taken on JUNE 3, 1981. A National Census has been taken every ten years since 1871 and every five years since 1956.

The present text describes the Census in general, innovations brought for the 1981 Census that can be of interest for the Native people, the uses the Native people can make of census information and how we will go about taking the Census of Canada.

What is the Census?

The 1981 Census of Canada will be an inventory of the characteristics of every person living in Canada who was born before midnight, June 2, 1981.

What makes the Census different from other surveys?

The Census is the only survey that collects information about every man, woman and child right across the country at the same point in time. Because Census gathers information about housing, work, and education its data can be, and is, used to establish the relative well-being of various elements of our society. Census data is often used for comparative and historical purposes in order to study social and economic changes, either as a country, or as a province, a city, or as a rural area.

Why a Census?

The constitutional purpose of the Census of Canada is to provide a count of our population nationally and by province to determine representation in the House of Commons. In addition, census information is now used in planning, research and decision-making by all levels of government and by the private sector.

What information will the 1981 Census provide?

The 1981 decennial Census will be larger than the 1976 Census. Like the 1976 Census, the 1981 Census will provide basic information on age, sex, marital status, mother tongue, dwellings, number of persons in household, education, work and mobility for the entire country. In addition, the 1981 Census will provide the following information on dwellings: type, date of construction, length of residence, number of rooms, bathrooms, heating fuel and equipment, need of repair, shelter cost. It will also give for the population: place of birth, citizenship, date of first immigration, ethnic group, religion, language of the home, knowledge of the official languages, number of children born to married women, date of first marriage, occupation, place of work, kind of business, industry or service, and income.

What will the 1981 Census have of special interest to the native people?

It was in the 1961 Census that the distinction between status or registered and non-status Indians was first introduced. For the 1981 Census, the answer to the question "To which ethnic or cultural group did you or your ancestors belong on first coming to this continent" enables the identification of four separate groups within the native peoples:

- Inuit
- Status or registered Indian

- Non-status Indian
- Métis

Métis can be identified separately for the first time since the 1941 Census.

The 1981 Census also brings improvements to the questions on language — mother tongue and language of the home. Persons who write-in a native language to these two questions will be coded to either Cree or Ojibway or one of 11 Indian languages. Inuktituk will also be identified separately.

How can Census information be of use to Native people?

Here are some examples of the uses Census information can have for Native people.

(1) From Census information, one can compare the social, economic and demographic characteristics of the Indian people (status and non-status), Inuit and Métis between themselves and with other Canadians. In addition, one can relate the progress and development of each group of native people in each province against those of the rest of the provincial population.

(2) The relative position of Indian, Métis and Inuit people in one province can be compared to that of the same groups in other provinces.

(3) From population figures alone, reviewed over successive censuses, a projection of the number and distribution of future Indian populations across Canada for the next ten, twenty or even thirty years can be made. Such projections are important in planning and policy-making for future generations.

(4) To plan for their people, Indian, Inuit or Métis leaders may wish to know how many people of their group there are, how many school-aged children there are, what sort of labour activity their people have, the availability of adequate housing, present education levels and job potentials of their people in specific environments. With this information, the relative well-being of native people can be assessed.

(5) It is often a concern of minorities who live together with other people, whether they can continue to maintain their cultural heritage. A revealing indicator of retention of cultural heritage is the extent to which a people still speak and understand their native languages. The answer to the question on Mother Tongue can help determine how many of the Indian population have learned their native tongue at home and still understand it. This information compared to the same information collected over past censuses can help to develop a picture of how many Indians are succeeding in retaining their native language and their culture.

The same can be said of the Inuit; the situation of Métis in this respect can be especially interesting. There will be no way to compare through time but the 1981 data will indicate their cultural affiliation.

(6) In taking a national Census, Canada is divided into enumeration areas (EA's) for collection purposes. Each Indian Reserve is identified as a separate EA. Information on Indians living on reserves in each province and in Canada can be easily produced. This information, taken in conjunction with the information available from the 1971 Census and previous Censuses should give a fairly up-to-date indication of the

population growth patterns of the Reserve population and their social and economic conditions.

It can especially indicate the effects of location on the use and retention of native languages. It can show the extent to which Indian persons who have moved off the reserves, continue to speak their mother tongue at home and the extent to which children living off reserves are taught native languages.

How does one obtain census information?

Publications of information from censuses are available upon request from:

Publications Distribution
Statistics Canada
Ottawa K1A 0T6

or from Statistics Canada regional offices in Vancouver, Edmonton, Winnipeg, Toronto, Ottawa, Montréal, Halifax and St. John's, Nfld. A list of the 1976 Census publications on mother tongue is provided in Appendix.

The Census also provides a service for people who need more information than can be found in our regular publications. For more information on the scope of such special requests, write to:

Census Customer Services
Social Statistics Field
Statistics Canada
Ottawa, Ontario
K1A 0T7

How will the 1981 Census be taken?

The method used to collect Census information in 1981 will depend on where you live and the problems of accessibility.

1. A Census Representative will leave a questionnaire at your home

sometime between **May 25** and **May 30**. The members of the household will fill it out for themselves as of June 3, 1981. You will receive a postage-paid return envelope with your questionnaire which you can use to mail your completed questionnaire on June 3, 1981.

— OR —

2. A Census Representative will leave a questionnaire at your home sometimes between **May 25** and **May 30**. The members of the household will fill it out for themselves as of June 3 and the Census Representative will return to collect it after June 3.

— OR —

3. A Census Representative will call on you only once and will assist you in filling out your questionnaire. This will take place between June 3 and June 18.

If you are a farmer, you will receive two questionnaires — a Population and Housing Questionnaire (the one that everyone in Canada receives) and a Census of Agriculture Questionnaire.

The instruction accompanying every census questionnaire either on the questionnaire or in a separate guide should provide the answers to most questions people may have. However, if further assistance is required there will be a Telephone Assistance Service available from 9 a.m. to 9 p.m. from Thursday, **May 28** through Friday, **June 5** (excluding Sunday).

The telephone numbers for these centres as well as the toll-free, long-distance number for those living beyond local calling distance, are printed on each census questionnaire.

You can help ensure a complete count by disseminating information about the Census. It's your Census.

Names in the News

James O'Reilly, a white lawyer who has worked for Quebec's Cree Indians, says Ottawa and the provincial government are indirectly committing "genocide" by allowing health-care facilities to deteriorate in eight northern communities. "The white man's forked tongue is just as crooked as ever—only now it's even more deceitful" said O'Reilly . . . **Harry Daniels**, president of the Native Council of Canada, says Alberta and Saskatchewan Indians are hurting themselves by ignoring the constitutional plight of Metis and non-status Indians. "If they side with us we'll all be stronger. The government is happy with the divide and conquer situation now." . . . Progressive Conservative **MP Jake Epp** says, the National Indian Brotherhood's swift endorsement of the federal government's proposed constitutional amendments may have cost natives a chance for more effective rights provisions in the future . . . **John Munro**, minister of Indian Affairs, says he has given the Nishga Indians of B.C. \$150,000 to fight a special dumping permit given a B.C. molybdenum mine by the fisheries department. The permits allows Amax Canada Ltd. to dump 100 million metric tons of tailing into Alice Arm, a traditional fishing ground for the Nishgas . . . **Lorne Greenaway**, PC Member of Parliament for B.C.'s Caribou-Chilcotin riding says the Indian Affairs department does not react quickly enough when natural disasters strike Indian reserves . . . **Elsie Miles**, a 52-year-old Cree woman who had decorative beads sewn on her surgical stitches by a Winnipeg surgeon says she is pleased with the inquiry into her case and says it has "eased her pain and embarrassment." . . . **Colonel Muamar Gadaffi**, leader of Libya, says most North American Indians are of Libyan origin . . . **Sandra Lovelace**, whose struggle for native women's rights have taken her from the Tobique Indian Reserve in New Brunswick to the United Nations and back, says she is tired of constant confrontation, but remains determined to carry on. "I guess I'd do anything so they'd change that Indian Act and injustice to women. But I'll be glad when it's all over." . . .

Recensement 1981

Le prochain recensement du Canada se tiendra le 3 JUIN 1981. Depuis 1871, un recensement national a lieu tous les dix ans et depuis 1956, tous les cinq ans.

Le présent document contient des renseignements sur le recensement en général, sur les améliorations apportées en prévision du recensement de 1981, qui pourraient intéresser les autochtones, sur l'utilisation que ces derniers peuvent faire des données qui seront recueillies et sur la façon dont nous mènerons ce recensement.

Qu'est-ce que le recensement?

Le recensement du Canada de 1981 est un inventaire des caractéristiques de tous les résidents du Canada nés avant le 2 juin 1981, à minuit.

En quoi le recensement du Canada diffère-t-il des autres enquêtes?

Le recensement est la seule enquête qui permet de recueillir des renseignements sur chaque homme, femme et enfant, et ce dans tout le pays et au même moment. Comme le recensement recueille des renseignements sur le logement, l'emploi et l'instruction, ses données peuvent être, et sont effectivement, utilisées pour déterminer le niveau de bien-être relatif des diverses composantes de notre société. Les données du recensement sont souvent utilisées dans des études comparatives ou chronologiques visant à évaluer l'importance des changements sociaux et économiques survenus à l'échelle nationale, provinciale, urbaine ou rurale.

Pourquoi faire un recensement?

La principale raison, du point de vue juridique, pour laquelle on effectue un recensement du Canada est d'obtenir des chiffres de la population à l'échelle nationale et provinciale en vue de redistribuer les sièges à la Chambre des communes. De plus, les données du recensement sont maintenant utilisées pour les travaux de planification et de recherche, et pour la prise de décision des secteurs public et privé.

Le recensement de 1981 — quels renseignements va-t-il fournir?

Le recensement décennal de 1981 sera un inventaire plus détaillé que celui de 1976. Tout comme cinq ans plus tôt, le recensement de 1981 permettra de recueillir des données de base sur l'ensemble de la population, plus précisément sur l'âge, le sexe, l'état matrimonial, la langue maternelle, le logement, le nombre de personnes par ménage, la scolarité, le travail et la mobilité. De plus, il servira à obtenir des renseignements sur le logement, notamment le genre, la date de construction, la période d'occupation, la nombre de pièces et de salles de bains, le système de chauffage, l'état et le prix du logement. Il fournira aussi pour la population: le lieu de naissance, la citoyenneté, la première date d'entrée au pays, le groupe ethnique, la religion, la langue d'usage, la connaissance des langues officielles, le nombre d'enfants mis au monde par des femmes mariées, la date du premier mariage, la profession, le lieu de travail, le genre d'entreprise, d'industrie ou de service et le revenu.

Quel intérêt particulier le recensement de 1981 présente-t-il aux autochtones?

C'est au recensement de 1961 que l'on a établi pour la première fois une distinction entre les Indiens inscrits et les Indiens non inscrits. En 1981, la réponse à la question "A quel groupe ethnique ou culturel appartenez-vous, vous ou vos ancêtres, à votre première arrivée sur ce continent?" permet de faire la distinction entre quatre groupes distincts d'autochtones:

- Inuit
- Indien inscrit
- Indien non inscrit
- Métis

Depuis le recensement de 1941, ce sera la première fois que les Métis seront classés séparément.

On a également apporté des améliorations aux questions sur la langue, c'est-à-dire la langue maternelle et la langue d'usage. Le code correspondant à Cri ou Ojibway, ou à l'une des 11 autres langues indiennes sera attribué aux réponses des personnes qui auront inscrit une langue indienne à ces deux questions. La langue Inuktituk a également un code distinct.

En quoi les données du recensement peuvent-elles être utiles aux autochtones?

Voici quelques exemples de l'utilité que ces données peuvent présenter aux autochtones du Canada:

(1) A l'aide des données du recensement, il est possible de faire une comparaison des caractéristiques socio-économiques et démographiques des Indiens (inscrits et non inscrits), des Inuits et des Métis, et de celles des autres Canadiens. De plus, ces données permettent de comparer l'évolution et la croissance de chaque groupe d'autochtones et celles du reste de la population d'une province donnée.

(2) On peut comparer la situation relative des Indiens, Métis et Inuit d'une province à une autre.

(3) On peut, à l'aide des seuls chiffres de la population de recensements successifs, prévoir la taille et la répartition des populations indiennes dans tout le Canada pour les dix, vingt et même trente prochaines années. Ce genre de projection est indispensable à l'élaboration de plans et de lignes directrices pour les générations futures.

(4) Pour être en mesure de faire de la planification, les chefs indiens, inuits ou métis doivent connaître le nombre de personnes que leur groupe compte, le nombre d'enfants d'âge scolaire, l'activité économique que les autochtones exercent, le nombre de logements adéquats, le niveau actuel de scolarité et les capacités professionnelles des autochtones dans des domaines spécifiques. Ces renseignements permettent de mesurer le niveau relatif de bien-être des populations autochtones du pays.

(5) C'est un souci bien naturel, pour les membres de minorités vivant parmi d'autres peuples, que de déterminer s'ils pourront ou non préserver leur patrimoine culturel. Un indice révélateur de cette capacité est la faculté qu'un peuple a encore de comprendre et de parler sa langue maternelle. La réponse à la question sur la langue maternelle permet de connaître le

nombre d'Indiens qui ont appris leur langue maternelle à la maison et la comprennent encore. En comparant ces données à celles des recensements précédents, on peut savoir combien d'entre eux sont parvenus à préserver leur langue et leur culture.

Les mêmes considérations s'appliquent aux Inuits. Il sera aussi particulièrement intéressant de compiler ce genre d'information sur les Métis, bien qu'il sera impossible de faire des comparaisons chronologiques. Toutefois, les données de 1981 permettront de déterminer leur appartenance culturelle.

(6) Pour le recensement national, le Canada est divisé en secteurs de dénombrement (SD) pour les besoins de la collecte des données. Chaque réserve indienne constitue un SD distinct. Ainsi, il est possible d'obtenir des données sur les Indiens vivant dans les réserves, par province et pour le Canada entier. Ces renseignements et les données du recensement de 1971 et des recensements précédents, devraient donner un indice des tendances récentes de la croissance des populations vivant dans des réserves, et de leur situation sociale et économique.

Ces données peuvent également déterminer l'influence du lieu de résidence sur l'usage et le maintien de la langue maternelle. Par voie de conséquence, on peut vérifier si, après avoir quitté la réserve, un Indien continue à parler sa langue maternelle au foyer, ainsi que déterminer la mesure dans laquelle les enfants vivant hors des réserves l'apprennent.

Comment peut-on obtenir des données du recensement?

Les publications contenant les données du recensement sont fournies sur demande à l'adresse suivante:

Distribution des publications
Statistique Canada
Ottawa, K1A 0T6

ou aux bureaux régionaux de Statistique Canada à Vancouver, Edmonton, Winnipeg, Toronto, Ottawa, Montréal, Halifax et St. John's (T.-N.). La liste des publications du recensement de 1976 sur la langue maternelle figure en annexe.

Le Recensement a aussi un service d'information qui s'adresse aux personnes désirant obtenir d'autres renseignements que ceux paraissant dans les publications régulières. Pour plus de renseignements à ce sujet, il suffit d'écrire à:

Section du service-clients
Secteur de la statistique sociale
Statistique Canada
Ottawa (Ont.)
K1A 0T7

De quelle façon le recensement de 1981 sera-t-il fait?

La méthode de collecte des données varie selon le lieu de résidence des répondants et les difficultés d'accès aux réserves.

1. Un recenseur viendra, entre le 25 et le 30 mai, vous livrer un questionnaire à domicile. Les membres du ménage devront le remplir, chacun pour soi, en date du 3 juin 1981. Vous recevrez également une enveloppe-réponse affranchie que vous utiliserez pour renvoyer par la poste votre ques-

tionnaire dûment rempli, le 3 juin 1981.

— OU —

2. Un recenseur viendra vous livrer un questionnaire à domicile, entre le 25 et le 30 mai. Les membres du ménage le rempliront chacun pour soi en date du 3 juin et le recenseur passera le chercher après le 3 juin.

— OU —

3. Un recenseur se rendra chez vous une fois seulement et vous aidera à remplir le questionnaire sur place. Cette visite aura lieu entre le 3 et le 18 juin.

Si vous êtes cultivateur, vous recevrez deux questionnaires: un sur la population et le logement (celui que tout le monde recevra) et un autre sur l'agriculture.

Les instructions qui sont fournies avec chaque questionnaire du recensement, soit sur le questionnaire même ou dans un livret, devraient répondre à la plupart des questions que vous pourriez vous poser. Si toutefois vous avez besoin d'autres renseignements, vous pouvez faire appel à votre service auxiliaire téléphonique qui sera à votre disposition de 9 h. à 21 h. du jeudi 28 mai au vendredi 5 juin (sauf le dimanche).

Vous trouverez le numéro de téléphone de ces centres dans le questionnaire, ainsi que le numéro d'appel interurbain gratuit à l'usage des personnes demeurant en dehors du circuit téléphonique local.

Vous pouvez nous aider à mener à bien ce dénombrement national en faisant connaître le recensement. C'est votre recensement!

La marmite indienne

FRICASSÉ DE LAPIN

- 1 lapin
- 12 tranches de bacon
- 1/4 tasse de farine
- 1/4 tasse de beurre ou de graisse
- 1/2 cuillerée à thé de sel
- 1/4 cuillerée à thé de poivre
- 1 tasse de lait
- 1 cuillerée à soupe de jus d'oignon

- 1) Dépesser, vider et nettoyer le lapin. Découper en six morceaux.
- 2) Enrouler chaque morceau de lapin dans une tranche de bacon cousue à la chair du lapin.
- 3) Rouler dans la farine. Fondre 1/4 de tasse de beurre dans un poêlon épais et faire revenir les morceaux de lapin. Ajouter sel et poivre.
- 4) Verser le lait dans le poêlon, très lentement, juste assez pour empêcher les morceaux de prendre au fondre du poêlon. Couvrir et laisser mijoter jusqu'à ce que la chair soit tendre.
- 5) Retirer les morceaux, les placer dans un plat et préparer la sauce dans le poêlon en ajoutant de l'eau et de la farine si nécessaire. Relever la sauce en ajoutant le jus d'oignon. Verser la sauce sur les morceaux de lapin et servir chaud.

Six portions.

Alberta Chiefs want John Munro fired

EDMONTON (CP) — Alberta Indian chiefs say they want Indian Affairs Minister John Munro fired because of his constitutional record.

The chiefs voted to ask Prime Minister Trudeau for a new minister who can effectively promote Indian rights and treaties in the federal cabinet.

"Mr. Munro is not fulfilling his role and legal responsibility as a trustee of the Indian people of Canada," said Chief John Snow of the Stoney band near Calgary.

Snow said Alberta Indians are unhappy with Munro's performance on many issues. But the constitutional dilemma was the major subject at the chiefs' conference this week.

After an emotional discussion, the chiefs also decided to challenge their national leadership on the question. They believe the National Indian Brotherhood sold out to the federal government when it approved native rights amendments last week.

INDIANS UPSET

The Indian leaders were happy at first, but on Monday the government introduced another amendment which would allow the provinces and Ottawa to negotiate Indian rights without native participation.

The proposal was later withdrawn. But Sykes Powderface, vice-president of the National Indian Brotherhood, told the conference Thursday that native leaders are convinced it will be reintroduced because of pressure from provincial governments.

Although Alberta chiefs voted to support the brotherhood, they have asked brotherhood president Del Riley to resign. They also want him to retract any statements he made supporting patriation.

"This is nothing political, nothing personal," said Eugene Steinhauer, president of the Indian Association of Alberta. "The point is that we haven't had the kind of leadership we need."

Del Riley says he is willing to resign

as president of the National Indian Brotherhood to save the group from self-destructing over dissatisfaction with constitutional amendments that ultimately provide for the courts to define aboriginal rights.

"If unity is going to stay there I'll step aside if I have to," Riley says. "And I'll take full responsibility for everything that has happened."

The Canadian judiciary has consistently demonstrated a penchant for interpreting our rights in a manner that hastens our assimilation and guarantees the extinguishment of our aboriginal rights," the Quebec group says in a news release.

Two weeks ago, Chretien announced to parliament's special constitutional committee that aboriginal and treaty rights would be entrenched in the constitution.

The announcement was greeted with tears and handshakes from native leaders, MPs and senators at the committee hearing.

The original constitutional proposals simply said that nothing in the charter of rights could take away any native rights that may exist.

The committee later adopted the Victoria amending formula in which changes could be made with agreement from Ottawa, Quebec, Ontario, any two Atlantic provinces and two western provinces with more than 50 per cent of the west's population.

The realization that the government will not allow natives any say in future amendments has led to the strong dissent by several provincial groups, Riley said.

As far as dropping the brotherhood's endorsement of the federal constitutional package is concerned, Riley added: "That's up to them to decide next week. It's up to the provincial organizations, not me."

Time has come for Indian Action

By David Lancashire

Dr. Lancashire is chief feature writer of the *Globe and Mail*

"The 1980s MUST be a decade of decisions and actions," the white man was saying, but the Indians didn't pay much heed. After 100 years of what many Indians regard as empty promises, and in a decade when a minister in Ottawa can still forbid an Indian to raise chickens on a reserve 1,600 kilometres away, it sounded like more empty talk.

The white man was Prime Minister Pierre Trudeau. His audience, in Ottawa last April, was a gathering of chiefs and elders from Indian bands across the country. Canada's treatment of its native peoples has been a failure, Mr. Trudeau confessed, and "simply pouring larger amounts of money into the same programs will not work either." He told the chiefs the time had come for Indians to set their own programs, to take their own action. It is time, said Mr. Trudeau, for Indian bands to be given the chance to govern themselves.

Empty talk? Or a change that might finally break the futile cycle of Indian dependence on Ottawa? Or just a repeat of Mr. Trudeau's 1969 White Paper, which outraged Indians by calling for them to abandon their reserves and join white society?

Officials at the Department of Indian Affairs say the White Paper was torn up long ago, and home-rule on the reserves is far from empty talk.

By 1982, Ottawa could produce legislation to open up a new world for Indians. For the first time bands could make business deals, sign contracts, pass and enforce bylaws, control natural resources. Reserves could assume the powers of small cities or municipalities, financed by the federal Government and retaining their special untaxed rights and status as Indian communities. They could rent out their lands, borrow and spend money as

they saw fit, control liquor, run their own housing, social services and courts.

Under the Indian Act that now governs life on the reserves, all such authority belongs to Indian Affairs Minister John Munro, whose signature is needed just to buy a new tractor. Even a dead Indian lies in Mr. Munro's grip — the minister must approve his will before it becomes legal.

Master plan doesn't exist

No detailed master plan yet exists for self-rule by the bands. "So far there is only a notion," says Robert Knox, policy director and assistant deputy minister at the Indian Affairs department. Working out a final blueprint will require "a national dialogue" — extensive consultation with Indian leaders, task forces, hearings, committees and legislative approval.

"The idea is to provide an option for the bands to accept the responsibility to run their own affairs, and to give them the legal personality and the financial arrangements to do so," Mr. Knox says.

He stresses that the move is an option — not every Indian band is willing or able to take on self-government. And as Mr. Trudeau pledged, "we will not force it."

Reserve rule will by no means solve the problems of Canada's Indians, from unemployment to alcoholism, from empty trap lines to mercury pollution. Nor will it make the reserves economically self-sustaining. But for the first time it would permit Indian administrators to progress by making mistakes and learning from them, as white society does.

Indians have heard talk of self-rule for years and they are skeptical. "Ottawa may just be trying to get out of its responsibilities to us," shrugs one Saskatchewan chief. Others protest that local self-government is not enough, that Indians must have full nationhood.

Still others question whether Indian leadership can handle the challenge.

Indian political organizations in the past have often impeded progress rather than helped to speed it along, they note. "We can no longer accept slackness and apathy from Indian leaders," cautions Ojibwa commentator Gary George. "If we continue to allow our leaders to maintain the status quo we can only look forward to another 100 years of paternalism."

But spokesmen such as John Beaver, the Ojibwa vice-president of Atomic Energy of Canada, argue that the only hope is for the Department of Indian Affairs to surrender control of the reserves. In future, the department should merely provide the bands with funds and resources, similar to the way Canada runs its foreign aid programs. And department executives agree.

How much this might cost is not known, "but without economic development and self-government, in 10 years we will be wasting four or five times the amount we are wasting now," says Mr. Knox. The department's budget last year was \$659-million.

The changes would require either new legislation or revision of the Indian Act. Indian leaders, however, oppose amending that act until Indian rights, vague and poorly defined, are finally spelled out and guaranteed in a Canadian constitution. Yet Indian chiefs were barred from the latest constitutional talks in September.

And before any changes can become effective, say officials in Ottawa and chiefs on the reserves, the "trust barrier" between Indians and whites must be dismantled, by a move to settle Indian claims and grievances.

Vast claims to be settled

The claims are vast. Comprehensive claims cover the entire Yukon and Northwest Territories, most of Labrador and sizeable chunks of British Columbia and Quebec, where Indian land was acquired by the Crown without treaties. Settling disputes over the land, revenue sharing and aboriginal interests could cost an unofficially-

estimated \$3-billion. Specific claims — 233 have been submitted, hundreds more are on the way and only eight have been settled — deal with unfulfilled treaties, and may involve anything from hunting rights to a city suburb built on Indian land.

Not only do Indians need the land as an economic base, says Rob Milen, Saskatchewan's former co-ordinator of treaty-Indian land entitlement, "but of all the many Indian problems, land is the one issue that can definitely be solved." Mr. Milen quit his government job to protest against the delay in settling claims. He says 15 bands in the province are owed a million acres.

Settling claims, or indeed confronting many Indian problems, depends on a confusing mixture of federal-provincial roles. Little progress has been made in sorting out the confusion. "The Indians are watching something like an elephant fight," says Marvin Hendrickson, an official with Saskatchewan's social planning secretariat, describing the jostling between Ottawa and the provinces.

"If we can't settle something as straightforward as land entitlement," Mr. Milen asks, "how can we persuade Indians we are really willing to work with them to solve other problems? The chiefs admit that things like alcoholism and education depend on them to solve, but the unfulfilled promises depend on us, on governments."

"For more than 100 years the Indians have been patient and reasonable, but we may be dealing now with the last generation of chiefs who are willing to negotiate for justice, economic and social justice. If these chiefs fail, the younger Indians are going to say, 'Negotiating doesn't work — violence is the only way to achieve anything.' So let's clear the books and pay the debts."

Les meubles de Sagkeeng: un succès

L'entreprise de meubles Sagkeeng Millwork Inc., de la réserve de Fort Alexander en Saskatchewan, a pris une importante initiative en ouvrant une salle d'exposition de 1 300 pieds carrés.

Max Bossi, directeur de l'usine considère la région immédiate comme marché-cible pour les produits Sagkeeng. La nouvelle salle d'exposi-

tion va améliorer les possibilités de ventes directes de la compagnie, en offrant régulièrement des soldes aux résidents de la région.

Pour desservir ce marché, Bossi déclare que la compagnie "a l'intention de vendre à prix réduit au public, plutôt qu'aux détaillants".

La Société des meubles Sagkeeng fabrique des armoires de cuisine, des

meubles de salle à manger, de salle de séjour, de chambre à coucher et de bureau, ainsi que des enseignes rustiques. La plupart des meubles sont oeuvrés en pin massif de 1 1/2" et construits pour durer.

La division des sculptures fabrique des plaques sculptées à la main, décrivant le mode de vie traditionnel et les croyances des Indiens.

Le magasin d'exposition est situé à l'étage supérieur des Meubles Sagkeeng et Millwork, dans la localité de Fort Alexander, quatre milles à l'ouest de Pine Falls.

Dans sa quatrième année d'exploitation, l'entreprise accroît constamment ses ventes et étend son marché. Sagkeeng manufacture actuellement des meubles pour le nouveau foyer d'accueil de vingt-cinq unités, pour personnes âgées, qui devrait ouvrir ses portes en février, à Fort Alexander.

Les Meubles Sagkeeng ont à coeur de créer des emplois intéressants pour la population indienne. L'usine compte vingt-deux employés des deux sexes, dont sept sculpteurs sur bois à plein temps. Mise sur pied avec l'aide des Affaires Indiennes, l'entreprise s'engage sur la voie de l'autosuffisance.

Lors de l'inauguration de la salle d'exposition, Bossi affirmait que l'usine a pour philosophie de laisser s'épanouir le talent, en toute liberté.

"Les travailleurs les plus doués n'ont souvent reçu aucune formation. Les gens de notre peuple ne sont pas toujours conscients de leurs propres apti-

tudes et pourtant la présente exposition en fait la preuve éclatante."

Félix Boubard, président du Conseil d'administration des Meubles Sagkeeng, déclare que ces sculptures servent à promouvoir et à renforcer l'identité culturelle de la communauté.

Ken Courchène, Directeur du Conseil de l'éducation de Sagkeeng, explique qu'il est facile de s'identifier aux oeuvres produites à la manufacture de meubles et de se perdre dans ses pensées en admirant les sculptures.

La nouvelle salle d'exposition constitue le premier pas vers une expansion planifiée des Meubles Sagkeeng. Carl Fontaine, contremaître de l'usine prédit: "Cette innovation va apporter bien d'autres améliorations dans la région. Je trouve gratifiant de travailler dans une telle entreprise et suis fier d'en faire partie."

Le Chef Ted Fontaine, pour sa part, attribue à Max Bossi et aux employés l'éclatant succès de l'entreprise: "Max a vraiment été l'âme du projet. Nous parlons de développement économique, mais peu d'entreprises ont autant prospéré que la nôtre".

Bossi prête une partie de cette inspiration à ce qu'il appelle "la riche histoire de la région" et souhaite que la population de Powerview, Pine Falls et des localités avoisinantes, se montre fière "de l'art et de la culture de la région".

La société des Meubles Sagkeeng leur offre la chance d'y participer.

Munro cherche \$1 million

EDMONTON (PC) — Le Ministre des Affaires indiennes John Munro est à la recherche de \$1 million qu'il a promis aux indiens canadiens.

Le 11 février, Munro a annoncé la création d'un fonds de secours pour venir en aide aux communautés autochtones afin qu'elles se protègent elles-mêmes contre les entreprises de développement énergétique situées près des réserves.

Mais Dan Brant, Chef de cabinet de Munro dit que cette déclaration a été faite par erreur.

"Personne ne sait ce qui s'est pro-

duit ou comment cela s'est produit," a déclaré Brant au cours d'une interview à Ottawa. Munro "s'efforce maintenant de trouver les fonds."

L'erreur s'est produite apparemment, lorsque des officiels du ministère ont publié la nouvelle, croyant que le Conseil du Trésor avait approuvé le fonds de secours.

Un quart de ce million a été alloué aux indiens de l'Alberta et Eugene Steinhauser, Président de l'Association des indiens de l'Alberta a dit qu'il questionnerait Munro à ce sujet lors de sa prochaine visite à Edmonton.

Entente conclue au sujet des "anciens" du Yukon

VANCOUVER — Le ministre des Affaires indiennes et du Nord, l'honorable John Munro, a le plaisir d'annoncer que les négociateurs de la revendication globale du Yukon ont conclu une entente qui prévoit la mise en application d'un régime temporaire d'indemnisation destiné aux "anciens" des bandes indiennes du Yukon.

Le gouvernement fédéral a approuvé les crédits affectés à ce régime, reconnaissant ainsi que de nombreux "anciens" ne pourront bénéficier du règlement définitif, en raison de leur âge et qu'en conséquence, il fallait leur accorder immédiatement leur part des indemnités.

Le programme s'adresse aux "anciens" qui ont plus de soixante ans et les indemnités proviendront d'un prêt sans intérêt, d'un montant de

\$600,000 par année, qui sera remboursé à même les indemnités qui découleront du règlement de la revendication. Les indemnités, qui seront versées aux "anciens" admissibles, le seront rétroactivement au 1er juillet 1980, et ce pour une période de deux ans ou jusqu'à ce qu'une entente de principe ait été atteinte. Après la signature d'une entente de principe, le programme se poursuivra pendant deux autres années ou jusqu'à ce qu'une entente définitive ait été conclue.

Le Ministre a dit: "Je suis très content des progrès réalisés jusqu'à ce jour dans les négociations de la revendication globale du Yukon et surtout de l'occasion d'accorder une indemnité aux "anciens" des bandes du Yukon."

Nouveau règlement fiscal pour les bandes productrices de pétrole

OTTAWA — M. John Munro, ministre des Affaires indiennes et du Nord, a confirmé que le nouveau Règlement fiscal sur le pétrole et le gaz à l'état d'ébauche qui a été annoncé par le ministre des finances M. Allan J. MacEachen, ne nuira aucunement aux bandes indiennes productrices de pétrole et de gaz.

Les dirigeants indiens ont récemment exprimé leur crainte que le nouveau Règlement fiscal ne nuise à l'exploitation du pétrole et du gaz dans les réserves. Avant que l'ébauche du nouveau Règlement ne soit rendue publique, on pensait que les exploitants auraient à payer la taxe de huit pour cent à partir de leurs recettes. Cela aurait rendu l'exploitation du pétrole et du gaz dans les réserves

indiennes moins attrayante qu'en dehors de ces dernières.

Munro a déclaré qu'au contraire le nouveau Règlement proposé devrait attirer les exploitants dans les réserves puisqu'il prévoit la déduction des redevances à verser aux Indiens sur les recettes brutes avant le calcul de la taxe.

Munro a souligné le souci du gouvernement d'assurer que les bandes indiennes retirent le maximum de bénéfices économiques des ressources naturelles de leurs réserves.

Le ministre a dit: "Le nouveau Règlement fiscal proposé devrait appuyer et encourager les bandes indiennes, particulièrement celles de l'Ouest, qui sont désireuses d'exploiter les gisements d'hydrocarbures de leurs réserves."

Les noms qui font la manchette

James O'Reilly, un avocat blanc qui a travaillé pour les Cris du Québec, affirme qu'Ottawa et le gouvernement provincial sont indirectement en train de commettre un "génocide", en laissant les services de santé se détériorer dans huit localités du Nord. "La langue de vipère de l'homme blanc est toujours aussi fourchue, mais certainement plus venimeuse", renchérit O'Reilly . . . **Harry Daniels**, président du Conseil autochtone du Canada, affirme que les Indiens de l'Alberta et de la Saskatchewan se nuisent à eux-mêmes, en ignorant le sort des Métis et des Indiens sans statut. "S'ils luttent à nos côtés, nous serons tous plus forts. Le gouvernement se réjouit de pouvoir diviser pour régner." . . . Le député conservateur, **Jake Epp**, ajoute que l'endossement précipité, par la Fraternité nationale des Indiens, des amendements constitutionnels proposés par le gouvernement, privera probablement les autochtones de dispositions plus efficaces pour la sauvegarde de leurs droits, dans le futur . . . **John Munro**, ministre des Affaires indiennes, affirme qu'il a versé aux Indiens Nishga de Colombie-Britannique la somme de 150 000 dollars pour lutter contre un permis de déversement spécial accordé par le ministère des Pêcheries à une mine de molybdène en Colombie-Britannique. Ce permis donne à la société Amax Canada Ltée le droit de déverser 100 millions de tonnes métriques de résidu dans l'Alice Arm, cours d'eau traditionnel de pêche pour les Nishgas . . . **Lorne Greenaway**, député conservateur de la circonscription de Caribou-Chilcotin, en Colombie-Britannique, regrette que le ministère des Affaires indiennes ne réagisse pas plus rapidement lorsqu'un désastre naturel s'abat sur une réserve indienne . . . **Elsie Miles**, une Indienne Crie de 52 ans, qu'un chirurgien de Winnipeg a suturée avec des perles décoratives, déclare qu'elle est satisfaite de l'enquête menée sur son cas et que celle-ci a "adouci sa douleur et son embarras" . . . Le **colonel Muamar Kadhafi**, qui dirige les destinées de la Lybie, déclare que la majorité des Indiens d'Amérique du Nord, seraient d'origine lybienne . . . **Sandra Lovelace**, dont le combat pour les droits des femmes autochtones l'a menée aller-retour de la réserve indienne de Tobique, Nouveau-Brunswick aux Nations-Unies, avoue qu'elle en a assez des confrontations constantes, mais reste déterminée à poursuivre son but. "Je suppose que je vais faire tout en mon pouvoir pour que le gouvernement change la Loi sur les Indiens et répare l'injustice faite aux femmes. Mais je serai soulagée quand tout sera fini" . . .



(continued from page 3)

mad is the apparent complicity of the entire operating staff in this deed. The beads must have been brought in for this specific operation, then they must have been sterilized before use. No other member of the operating room staff tried to stop this doctor from performing his practical joke. No nurse or anaesthetist thought of this Indian woman as a human being or realised the trauma they were subjecting this woman to with this act of degradation.

Justice Emmett Hall should be one of those attending the Native Awareness courses as he seems to be curiously more concerned with the bad publicity the doctor received than the rights of a human being.

Yours truly,
Daniel David

Heads I win; Tails you lose

Dear Sirs:

I have heard that the people of Newfoundland do not have any problems with Indian land claims because they shot them all. I'm hoping you can tell me if this is true and if there was any survivors.

As an ordinary white Canadian myself I as a tax payer would like to know how much we pay each Indian per month to stay on a reserve.

They lost the war and the winners got to pay. We being the winners should be getting paid.

Hoping to hear from you soon.

Thanks

R.T. Jensen

Indian News slow

Editor:

Indian News is an important newspaper to the native community in Canada but is unfortunate that as a newspaper it is unable to get the news to its readers while it is still news.

I live in Toronto and I have not yet received the November, December or

January issues of Indian News. It is unfortunate that 1) D.I.A. has seen fit to provide funding for distribution at third class postal rates and 2) the Canadian post office is pathetically slow. Let me suggest that service may be improved if Indian News entered the post office in Toronto and other major centres rather than originate from Ottawa by post.

Tom Vincent

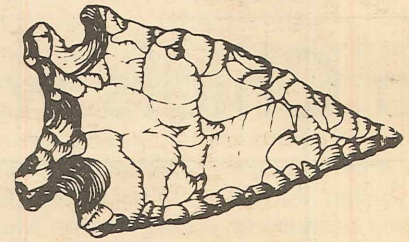
Thanks for the letter, Tom. We're painfully aware of that problem and we're working on it. Ed.

Notice about Back Issues

Due to costs and storage problems the Indian News does not make back issues available. We are sorry for any inconvenience this policy may cause.

Dene sue Munro

GRANDE PRAIRIE (CP) — The Dene Tha band in northwestern Alberta has filed a suit claiming \$63 million in damages from Indian Affairs Minister John Munro and his department over cancellation of financial agreements with the band. The damages are being sought because the Dene Tha signed contracts after concluding the agreements with Ottawa. Munro later cancelled the agreements, which were to give the band more financial independence to run health and school services, saying the official negotiating with the band exceeded his authority.



Community News

Vancouver, British Columbia: The Nuu-Chah-Nulth (Nootka) Tribal Council, composed of 15 West Coast Bands, who recently laid claim to the sea from Vancouver Island coast to the 200-mile Canadian territorial limit, have forbidden oil tankers to enter their claimed area.

The tribal council also wants tankers passing through adjacent water to guarantee payment of any costs incurred if spilled oil drifts into it's claim.

Ottawa, Ontario: A federal health department official said that health care for Quebec's northern Cree Indians has deteriorated because of native disputes with the province and that Ottawa has a moral obligation to improve the health services.

The official said the "obligation" to the 6,500 natives does not include giving them money or taking over delivery of health care from Quebec. It could involve transfer of nurses and an environment health officer to the region.

Frobisher Bay, N.W.T.: Inuit leaders feel recent concessions by the federal government on constitutional amendments do little to guarantee survival of natives.

"Canada's aboriginal people have distinct rights which they exercise daily; the constitution must acknowledge this," Eric Tagoona said after the Inuit Committee on National Issues met to assess the concessions.

Peace River, Alberta: Angered by Ottawa's cancellation of a \$5 million agreement, the Dene Tha Band say it will sue Indian Affairs Minister John Munro and Block access to its reserve until the dispute is settled.

Toronto, Ontario: The negociator for a Northern Ontario Indian Band has withdrawn after two years of talks aimed at obtaining compensation for losses caused by mercury pollution of the English-Wabigon river System.

Bruce Crofts of Toronto says Great Lakes Forest Products Ltd. hasn't made compensation offer and hasn't shown any flexibility. The negotiations were supposed to be an alternative to court action, he said.

Edmonton, Alberta: The province's 41 Chiefs are opposed to the appointment of William Van Iterson as the new Regional Director General of Indian Affairs in Alberta.

They say the appointment is unacceptable because it breaks the government's commitment to consult the province's 41 chiefs on senior postings.

INDIAN NEWS

The next best thing to smoke signals!

Indian News has revised and updated its distribution list. Should you wish to have your name added to this list please complete this form and mail it to The Editor, Indian News, Ottawa, Ontario. K1A 0H4

Name - Nom

Address - adresse

Postal Code - Code postal

Is this a change of address? Yes No No. of Copies required
S'agit-il d'un changement d'adresse? Oui Non Nombre d'exemplaires demandés

FOR POUR Library Bibliothèque Individual Particulier Regional Office Bureau régional

School Ecole Association Band Council Conseil de bande Other Autre

Of the two official languages in Indian News, I read the: Des articles de Nouvelles indiennes publiés dans les deux langues officielles, je lis:

English version La version anglaise

French version La version française

I am an: indian subscriber Je suis un: Abonné indien

Non indian subscriber Abonné non indien

IA 996 (4-78) 7350-21-029-4951



Mythes

(suite de la page 2)

ne généreusement la pêche commerciale, là où elle existe. La trappe fournit un apport négligeable au magasins de la Compagnie de la Baie d'Hudson.

En vertu du second mythe, les Indiens seraient défavorisés. Cette affirmation n'est pas tout à fait exacte. Les bandes d'indiens régies par le Traité, qui travaillent dans leurs propres réserves et, dans certains cas, en dehors de celles-ci, ne paient pas d'impôt sur le revenu. Le gouvernement fédéral assume tous les frais d'éducation, de l'école primaire à l'université, en passant par le secondaire. Il prend normalement en charge les frais de scolarité et les dépenses courantes de tout étudiant indien du niveau universitaire, y compris ceux de sa femme et de ses enfants, s'il y a lieu. Le même gouvernement subventionne la construction de logements pour les autochtones, à raison de 20 000 dollars par famille. Il se charge, en outre, de tous les frais médicaux pour les Indiens relevant du Traité. Dans le Nord, l'impôt foncier et les taxes scolaires n'existent pas. Les coopératives autochtones fonctionnent avec l'aide du gouvernement qui, en plus, compense les pertes qu'elles encourrent invariablement. C'est encore le gouvernement fédéral qui met entièrement sur pied les organisations indiennes, même si elles excluent tout autre groupe racial. Ce ne sont là que des exemples des nombreux privilèges dont jouissent les autochtones. Leurs problèmes ne proviennent donc pas d'un manque de privilèges ou de la parcimonie de l'administration fédérale.

Le troisième mythe veut nous faire croire que les Indiens vivent en harmonie avec la nature, dont ils auraient le plus grand respect. Voilà une autre illusion dont se bercent ceux qui n'ont pas vécu chez les Indiens. Les peuples indigènes font preuve de négligence avec les feux de camp, jettent des boîtes de conserve dans les bois, s'entraînent au tir sur des espèces défendues, utilisent leurs armes à feu au moindre prétexte et tuent sans égard à la survie des espèces menacées. Ils transgressent les lois de la chasse. Au printemps, j'ai moi-même compté dix filets illégalement jetés dans les rapides, dans le but de prendre des dorés en pleine fraie: ce sont des autochtones à l'emploi d'une entreprise de pêche commerciale subventionnée par le gouvernement qui les avaient installés... pour des dollars vite gagnés. L'un de mes amis a vu, de ses yeux, des Indiens tirer de 40 à 50 cartouches sur un orignal femelle et son petit. Et fi de la théorie du "bon sauvage"!

Un autre mythe décrit les sociétés autochtones comme égalitaires. D'après mon expérience, ce sont de petits groupes que l'on pourrait qualifier de "clans familiaux" qui dirigent les communautés autochtones. Les membres de ces clans monopolisent les postes de chef de bande, de conseillers ainsi que les emplois dans les organisations autochtones. Ils cherchent des appuis en favorisant leurs parents, en matière de logement, d'emplois au bureau de bande, etc. Ces clans familiaux ne se privent pas d'exploiter les leurs. Une fois, j'en ai même vu certains prélever deux dollars sur chaque cinq dollars d'allocation versés en vertu du Traité, pour exploiter une ligne aérienne illégale. Ils dépensaient eux-mêmes une bonne partie de cet argent en voyages et divertissements de toutes sortes. C'est sans doute l'une des raisons qui empêchent le

ministère des Affaires Indiennes et du Nord de justifier convenablement certaines dépenses.

Cependant, un autre mythe suggère que l'on doit préserver à tout prix les coutumes amérindiennes. Là, où je travaillais, la tradition encourageait les mariages entre cousins, ou arrangés par les parents, un statut ordinairement inférieur pour la femme et l'habitude d'une dépendance induite envers les autres. Bien sûr certaines bonnes coutumes indiennes méritent de survivre, mais on devrait éliminer les autres.

Le dernier mythe fait croire que les autochtones possèdent de vastes territoires dans le Nord. Mais c'est en réalité le gouvernement canadien qui administre depuis des décennies les régions septentrionales, à grands frais pour les contribuables. Tout concept de prérogatives des Indiens sur les terres, comme tout autre privilège fondé sur la race, n'a aucun sens à notre époque. Espérons que nos hommes politiques s'en rendront bientôt compte et épargneront ainsi quelques centaines de millions de dollars aux contribuables.

Wayne Allen

(suite de la page 1)

l'échelle des salaires et que leur bien maigre représentation aux niveaux supérieurs a entravé la participation des autochtones dans la mise au point des politiques qui affectent les 1.3 millions des leurs dans ce pays.

(suite de la page 7)

régie par cette commission scolaire. La division des écoles frontalières paie les frais d'étude des élèves à la commission scolaire de Peguis.

Cette commission a commencé à assumer le contrôle des services d'éducation dans la réserve il y a trois ans et c'est l'une des premières à promouvoir le contrôle de l'éducation des indiens par les indiens eux-mêmes. L'école centrale de Pequis va de la maternelle à la 12^e année, avec des spécialisations en économie ménagère et les arts industriels.

Nouvelles en bref ...

Vancouver (Colombie-Britannique): Le Conseil tribal de Nuu-Chah-Nulth (Nootka), qui a récemment affirmé ses droits maritimes des côtes de l'île de Vancouver aux limites territoriales canadiennes de 200 milles, a interdit aux pétroliers d'entrer dans la zone revendiquée.

Le conseil, composé de 15 Bandes de la Côte Ouest, exigerait en outre que les pétroliers qui sillonnent les eaux avoisinantes garantissent le versement de compensations intégrales si du pétrole venait à se déverser dans la zone en question.

Ottawa (Ontario): Un représentant du ministère fédéral de la Santé a déclaré que les soins médicaux prodigués aux Indiens Cris du nord du Québec s'étaient détériorés, à cause des querelles entre les autochtones et la province et qu'Ottawa avait l'obligation morale d'améliorer les services de santé.

Ce fonctionnaire a dit que l'"obligation" envers les 6 500 autochtones n'allait cependant pas jusqu'à leur donner de l'argent ou à leur fournir ces services, à la place du Québec. On pourrait transférer des infirmières et un agent de santé de l'environnement dans la région.

Frobisher Bay (T.N.-O.): Les leaders Inuit estiment que les récentes concessions du gouvernement fédéral sur les amendements constitutionnels ne font pas grand-chose pour assurer la survivance des autochtones.

"Les peuples aborigènes du Canada jouissent de droits distincts qu'ils exercent quotidiennement; la constitution doit en rendre compte", a déclaré Eric Tagoona, au terme d'une session du Comité Inuit sur les questions nationales, pour étudier les concessions gouvernementales.

Rivière-de-la-Paix (Alberta): Irritée, à la suite de la résiliation par Ottawa d'une entente de 5 millions, la Bande Dene Tha affirme qu'elle va poursuivre en justice John Munroe, ministre des Affaires Indiennes, et fermer l'accès à sa réserve jusqu'à ce que le conflit soit réglé.

Toronto (Ontario): Le négociateur représentant une Bande Indienne du Nord de l'Ontario s'est retiré après deux ans d'efforts pour obtenir une compensation des pertes qu'a occasionnées la pollution par le mercure du réseau hydrologique English-Wabigon.

Bruce Crofts, de Toronto, affirme que la Société Great Lakes Forest Products Ltée n'a offert aucune compensation et ne fait preuve d'aucune souplesse. Il admet que les négociations étaient destinées à éviter les poursuites judiciaires.

Edmonton (Alberta): Les 41 Chefs de la province s'opposent à la nomination de William Van Iterson comme Directeur général régional des Affaires Indiennes, en Alberta.

Ils jugent cette nomination inacceptable, parce que le gouvernement rompt ainsi sa promesse de consulter les chefs de la Province pour la désignation de hauts fonctionnaires.

NOUVELLES INDIENNES

La liste postale du journal **Nouvelles Indiennes** a été révisée et mise à jour. Si vous désirez que votre nom soit ajouté à cette liste, veuillez remplir la formule suivante et l'adresser Au Rédacteur, **Nouvelles indiennes**, Ottawa, Ontario. K1A 0H4

Name - Nom

Address - adresse

Postal Code - Code postal

Is this a change of address?

Yes

No

No. of Copies required

S'agit-il d'un changement d'adresse? Oui

Non

Nombre d'exemplaires demandés

**FOR
POUR**

Library
Bibliothèque

Individual
Particulier

Regional Office
Bureau régional

School
Ecole

Association

Band Council
Conseil de bande

Other
Autre

Of the two official languages in Indian News,
I read the:

Des articles de Nouvelles indiennes publiés
dans les deux langues officielles, je lis:

English version
La version anglaise

French version
La version française

I am an:
Je suis un:

Indian subscriber
Abonné indien

Non Indian subscriber
Abonné non indien